REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

III[e] ANNÉE. — TOME VII. — N° 37. — MAI 1874.

SOMMAIRE :

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4.

PARIS : rue François I[er], 8;

— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4.

1874.

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

France.	15 fr.
Belgique, Italie, Suisse.	16
Alsace-Lorraine, Angleterre, Espagne. . .	17
Allemagne.	18
Turquie.	19
Pays d'Outre-Mer.	20

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.
On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er novembre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, au R. P. V.-de-P. Bailly, rue François Ier, 8, à Paris; ou à M. L. Allemand, professeur à l'Assomption, à Nimes.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées au R. P. Germer-Durand, correspondant de la *Revue*, rue François Ier, 8, Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

BOURGES, TYP. E. PIGELET, RUE JOYEUSE, 15.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

TOME SEPTIÈME.

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE, rue de la Servie, 4.

PARIS, rue François 1er, 8;

— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4;

1874.

LE CONGRÈS
DES COMITÉS CATHOLIQUES
en 1874.

Nimes, le 25 avril 1874.

Mon cher ami,

L'Assemblée générale des Comités catholiques de France vient de clore ses séances, et nul doute que la manière avec laquelle on y a demandé unanimement, avec calme, réflexion, énergie, la liberté de l'enseignement supérieur, ne fasse impression sur les membres chrétiens de l'Assemblée nationale. Espérons qu'enfin la loi sur cette question capitale sera votée avec les modifications justement réclamées par les catholiques. On n'a pas cru devoir faire couvrir de signatures la pétition où ils exposent leurs droits. On connaît, par les conclusions votées avec enthousiasme, ce que nous voulons et ce que, d'un bout de la France à l'autre, veulent, sans exception, les catholiques intelligents et éclairés sur la question.

Mais s'il importe de poursuivre l'obtention de nos vœux les plus sacrés, il n'importe pas moins, si ces vœux se réalisent, de faire porter à la future loi les fruits que les catholiques en attendent. Aussi suis-je d'avis qu'une commission soit formée sur-le-champ pour surveiller la marche des discussions et pour préparer les résultats pratiques qui en seront la conséquence.

La *Commission de l'enseignement chrétien* se livrera à tous les travaux nécessaires ; la *Revue* pourra lui servir d'organe ;

on cherchera à prévoir les mesures utiles à prendre pour les préparer, les inconvénients probables pour les éviter, les décisions sur les points pratiques pour les appuyer.

Nous avançons sur un terrain qui n'est pas nouveau, et pourtant inconnu; nous savons quels sont nos droits; nous ne savons pas, de ces droits, ceux que l'Assemblée nationale reconnaîtra, ceux qu'elle déniera.

Il faut être prêt pour obtenir le plus possible, pour tirer le meilleur parti de ce qui sera obtenu. Ne nous décourageons pas de certaines lenteurs qui fatiguent notre légitime impatience. Elles ont leur utilité, puisqu'elles nous permettent de mieux nous rendre compte de l'étendue de nos devoirs et de la manière de les accomplir, au milieu des difficultés inhérentes à la situation.

Provoquez des lumières, sollicitez des travaux sur les questions spéciales groupées autour de cet immense problème. La lutte n'est pas prête à finir; mais, si nous mettons de la persévérance, une persévérance obstinée, la victoire est à nous.

Ajouterai-je qu'on m'avait demandé quelques considérations sur l'ensemble de la loi d'enseignement supérieur. Elles ont été éloquemment présentées par quelques orateurs inscrits avant moi, et j'ai cru inutile d'y revenir; je me suis uniquement placé sur le terrain catholique. Au nom des catholiques de France, j'ai réclamé la liberté pour l'Eglise, dont les promesses divines affirment le droit de ne donner à son enseignement que les limites fixées par elle-même. Ce point est essentiel. La manie des deux pouvoirs, des deux principes a enfanté, comme le dit Boniface VIII, le manichéisme. Il n'y aura jamais, en face l'un de l'autre, deux principes égaux; il y a hiérarchie, et le principe divin sera toujours au-dessus de tous les autres. L'Eglise représente ce principe; à elle, par conséquent, appartient le dernier mot; à elle de préciser le cercle où se doivent renfermer les questions.

Or, l'Église étend son influence directe sur la science sacrée, indirecte sur les autres sciences; donc elle en a le droit.

Et, pour appliquer ceci à l'Université, examinons, par un

côté seulement, l'enchaînement des facultés. A la tête, la théologie, terrain exclusif des Évêques, à condition que, pour le le droit d'être *Docteur* dans toute l'Église, le Pape, à qui seul appartient la juridiction universelle, confèrera le pouvoir d'instituer les docteurs. Puis, pour couronner les études classiques, les facultés de lettres ou de sciences, avec le droit de faire examiner par nos professeurs les aspirants aux deux baccalauréats, d'où la liberté des programmes et d'affranchissement des programmes universitaires.

Puis, les facultés de médeçine et de droit. Trop de professeurs attaquent aujourd'hui les droits de Dieu, créateur de la nature, auteur de la société, pour que nous ne nous soyons pas préoccupés du double enseignement où tant de blasphèmes sont proférés, et que nous ne leur opposions pas les affirmations de notre foi.

Enfin, comme l'homme, s'il ne vit pas seulement de pain, a pourtant besoin de pain pour vivre, nous réclamons, pour nos universités, le droit de posséder.

En résumé :

1° Droit de faire notre programme d'études classiques;

2° Droit d'avoir nos examinateurs pour les épreuves du baccalauréat ;

3° Droit de faire enseigner des doctrines médicales qui ne soient pas athées, des doctrines sociales qui ne soient pas anti-catholiques ;

4° Droit de propriété pour les universités libres.

Voilà ce que j'ai demandé.

Je crois inutile de vous donner mon improvisation; j'en suis honteux en la relisant dans une sténographie, peut-être trop fidèle, et qui me produit le même effet qu'à une femme laide la vue de son miroir.

Tout à vous,

E. d'Alzon.

ADRESSE AU PAPE.

L'Assemblée générale des Comités catholiques, avant de se séparer, a entendu la lecture faite par M. Keller, de l'adresse suivante proposée pour être envoyée au Saint-Père :

TRÈS-SAINT-PÈRE,

Avant de se séparer, les représentants des Comités catholiques de France, réunis en Assemblée générale, viennent déposer aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de leur plus filiale tendresse et de leurs plus amères sympathies pour les tristesses de Votre captivité. Sans doute, comme l'Apôtre, Vous prouvez que si l'on peut renfermer le corps du Pontife dans une étroite enceinte, on ne saurait enchaîner la parole de Dieu : et les échos de cette parole, qui retentit de Vos lèvres jusqu'aux extrémités du monde, nous éclairent, nous fortifient, nous donnent l'espérance.

Ranimés par Vos admirables encouragements, nous avons donné pour but principal à nos travaux l'accroissement d'œuvres anciennes, la fondation d'œuvres nouvelles par lesquelles nous voudrions ramener dans les classes ouvrières l'instruction religieuse, la pratique de la loi de Dieu, les sentiments d'une vraie piété, la fréquentation des sacrements.

Mais, Très-Saint-Père, où nos efforts ont le plus énergiquement porté, c'est sur la conquête de l'enseignement supérieur, dont la nécessité se manifeste, et par le besoin de préserver la foi des jeunes générations contre les doctrines d'incrédulité répandues dans certaines carrières libérales, et par l'opportu-

nité de donner aux décisions du dernier concile leur épanouissement dogmatique.

Nous n'avons aucune prétention de fonder, mais nous voulons offrir à NN. SS. les Évêques la facilité de prendre en mains, d'une manière plus féconde, le développement de la doctrine sacrée et des sciences, qui se groupent autour de cette science principale comme des servantes autour de leur maîtresse. Et, quand les éléments nécessaires à une si grande entreprise seront disposés, nous osons espérer que, du haut de sa chaire infaillible, Pierre, qui est ici-bas la source de la vérité, vivifiera par la puissance d'une institution canonique, ces grandes créations.

Notre assemblée n'a plus besoin de protester de son inviolable soumission à toutes les décisions du Saint-Siége. Nous voulons pourtant affirmer notre horreur profonde pour ces associations funestes, frappées déjà par les Pontifes romains, Vos prédécesseurs, et récemment condamnées par Vos propres sentences. Le mal qu'elles ont produit se montre à tous les yeux. Elles forment l'Église de Satan; pour nous, nous voulons vivre et mourir sous Votre direction bénie, dans l'Église de Jésus-Christ.

Prosternés aux pieds pieds de Votre Béatitude, nous demandons,

Très-Saint-Père,

Votre bénédiction apostolique.

Paris, le 11 avril 1874.

Des applaudissements redoublés ont accueilli cette lecture, et l'Assemblée s'est séparée aux cris de *Vive Pie IX!*

LA QUESTION DES BOURSES.

Discours prononcé en Assemblée générale des Comités Catholiques, le 7 avril,

PAR M. DE BESCALTEL.

Messieurs,

L'homme est un être enseigné; il reçoit tout du passé, jusqu'à la puissance de préparer l'avenir. Lorsqu'il sortit des mains divines, son premier maître fut le Créateur! et Dieu, pour achever son œuvre à son image, fit de l'élève un maître à son tour. Comme il lui conférait l'honneur de la paternité, il lui confia, par une loi corrélative, la gloire de l'enseignement. Imprimant aux générations qui devaient naître le sceau d'une plus haute unité que la chair, entre tous les liens qui rattachent les hommes, Dieu établit cette règle indestructible et sacrée: « La vérité naîtra dans une intelligence par le canal d'une autre intelligence. » Comme s'il eût voulu, en faisant de la science un don fraternel, y renfermer un trésor de plus, et aussi afin que l'homme ne fût pas tenté de se regarder lui-même comme la cause de ses pensées et n'oubliât pas de remonter à son auteur. (Applaudissements.)

Telle est l'origine et la noblesse de l'enseignement.

Mais sa puissance, qui en dira le prodige?

L'esprit de l'homme, éminemment social, si l'on peut ainsi parler, et fait par nature pour l'union des esprits, s'impres-

sionne à la parole comme à l'exemple; le contact du mal le trouble, l'approche du bien le purifie. Suivant l'air moral qu'il respire, il s'altère ou grandit : il est, en un mot, pénétrable par l'éducation jusqu'au dernier pli, jusqu'à la tombe, et depuis le berceau, surtout aux heures voisines du berceau. Car nous sommes tellement faits pour des croyances immuables, que la première leçon dont l'écho nous parvient, nous la prenons pour la doctrine qui ne doit point changer; et, à travers les assauts de la vie, nous la gardons en nous comme le témoin immortel du maître qui nous enseigna. (Bravos. — Applaudissements.) Nous sentons par une intime expérience, nous voyons au dehors par le mouvement général des choses, ce que peut la propagation des doctrines pour les hommes et les nations. L'école est, en quelque sorte, une seconde création de l'âme humaine, le germe et la prophétie vivante des siècles à venir. Aussi l'enseignement est-il, parmi les ministères de ce monde, un des plus responsables, et voilà pourquoi tout ce qui touche à lui, quelque secondaire qu'à première vue paraisse la question spéciale, prend un singulier caractère de gravité. (Très-bien! très-bien!)

Cet exposé, messieurs, vous fait entendre quel est le ministre institué par Dieu pour l'enseignement de la jeunesse. Il n'en est qu'un, dans l'ordre naturel : celui qui, en transmettant la vie à ses fils, contracte le devoir de les nourrir de froment et de vérité (Mouvement). Soit qu'il exerce lui-même, soit qu'il délègue sa noble fonction, c'est toujours lui le père de famille! Et si, dans un ordre plus haut, l'Église a le droit inviolable de faire arriver sa prédication à l'oreille de toute créature, c'est en vertu de sa mission surnaturelle et de la parole du Maître : *Docete omnes gentes.*

En dehors de ces institutions, toutes deux et seules divines, aucune autorité sociale n'a le droit de diriger l'enseignement humain (Vive approbation. — Bravos et applaudissements). L'État n'a pour droit et pour devoir, en cette matière, que d'observer fidèlement les droits imprescriptibles du père de famille et de l'Église de Jésus-Christ.

Ces deux enseignements du père et de l'Église sont distincts; car nous ne sommes pas les ministres de l'ordre surnaturel. Mais ils sont profondément unis, car nous devons aider auprès de nos enfants le ministère de l'Église, et c'est là, j'ose le dire, notre plus grand honneur. Sans doute, lorsqu'un père chrétien penche vers ses fils un regard de tendresse, il pense à leur place au soleil, et la prospérité de leurs jours occupe dans ses désirs une part légitime. Mais lorsqu'il songe que ces âmes dont il gouverne la destinée mortelle sont des filles de Jésus-Christ, et que son gouvernement peut avoir sur elles, en servant ou desservant la vérité, un impérissable pouvoir, son front se relève et il rend grâce à Dieu de l'avoir fait participant du grand œuvre de l'éternité (Applaudissements).

Voilà, messieurs, l'harmonie de l'enseignement catholique. Organe du comité catholique, c'est de celui-là seul et de ses principes que je dois parler. Ces bases nous tracent la voie dans la question des bourses qu'on m'a fait l'honneur de me confier. Étudions rapidement la nature, l'origine, les règles, l'abus de cette institution et la réforme qui nous semble urgente.

On appelle bourse, vous le savez, la place gratuitement donnée à un enfant dans un internat. C'est le triple bienfait de la science, de la vie matérielle et de l'éducation. Vous augurez déjà, et vous avez raison, que si, dans ce siècle, il est inscrit pour la première fois au compte de l'État, ce n'est pas, néanmoins une invention nouvelle, et qu'il est né depuis longtemps des entrailles de la société chrétienne.

J'ai sous les yeux, en effet, grâce à notre précieux collaborateur, M. Fayet, un tableau des plus instructifs Il contient, région par région, la statistique des enfants qui recevaient en France, à la date de 1789, l'instruction secondaire gratuite. Le nombre monte à 40,621 élèves, parmi lesquels, il est vrai, les externes occupent la plus grande place. Mais les boursiers comptent pour 3,249. Tandis qu'en 1842, le total n'est plus que de 5,760, dont un peu plus de moitié se compose d'externes, et où les boursiers réunis de l'État, des départements et des

communes n'atteignent que le chiffre de 2,774. Si l'on tient compte de l'accroissement de la population, c'est un déclin dans la proportion de 5 à 3 (Mouvement prolongé).

L'éloquence de ces chiffres est telle, qu'elle arrachait à un célèbre grand maître de l'Université ce remarquable aveu :

« Avant 1789, l'instruction classique, plus recherchée par « le goût et l'habitude des classes aisées, était en même temps « plus accessible aux classes moyennes et pauvres.

« En effet, autrefois, dans les traditions et dans les mœurs, « tout secondait l'instruction classique, *tout était préparé pour* « *elle* et la favorisait : le *nombre de bourses* et de secours de « toute nature, la fréquentation gratuite d'une foule d'éta- « blissements et l'extrême modicité du prix dans tous les « autres. »

VILLEMAIN (Rapport au roi, 1843).

Un tableau plus curieux encore complète et fortifie le précédent.

C'est celui des colléges fondés auprès de l'ancienne Université de Paris, avec la date de la fondation, le nom du fondateur et les bourses affectées à chacun. Leur nombre était de 62 pour les laïcs seuls. 950 bourses étaient attachées à ces 62 colléges, dont la plupart avaient pour fondateurs des gens d'église : on y remarque 15 évêques ou archevêques et 7 cardinaux. La date de ces institutions remonte en général au quatorzième, au treizième et même au douzième siècle.

Cet aperçu prouve trois choses : la première, c'est la solidité de ces établissements à travers des âges, parfois très-agités ; la seconde, c'est que dans ces temps, si souvent appelés barbares, l'instruction publique avait pris un magnifique essor (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements); la troisième, que l'Église, répondant noblement, plusieurs siècles d'avance, aux sottes calomnies d'obscurantisme, avait la plus belle part dans cette diffusion des lumières; elle inaugurait la charité de la science comme les autres (Applaudissements prolongés). J'oubliais de dire que les fondateurs des colléges étaient aussi les donateurs de bourses, qui en ouvraient l'accès au pauvre. Le

sujet était choisi par l'autorité que désignait l'acte de fondation : tantôt un membre de la famille, tantôt un dignitaire du clergé. Chaque bourse, il est vrai, était attachée à un collége déterminé ; mais comme ceux-ci en avaient tous, le public avait toute latitude pour recourir aux maisons de son choix.

Ces colléges se groupaient librement autour de l'Université de Paris, libre et fière elle-même, et reine de ce jeune peuple. Point de programme imposé, point d'ingérance de l'État dans les études, point de monopole à aucun degré. Les doctrines étaient volontairement soumises par l'Université elle-même au jugement de l'Église. Le seul exemple de persécutipn scolaire pendant de longs siècles fut souffert par les Jésuites. (Sourires. — Un grand nombre des assistants se tournent vers les Pères Jésuites présents à la séance.) A part la fameuse proscription de 1763, premières vêpres de la Révolution, ce bel ensemble d'institutions fonctionna régulièrement jusqu'en 1789. Ici une réflexion assiége le cœur et les lèvres.

Parfois des écrivains, dans un élan patriotique, comparent l'état de la France, pour l'instruction, à celui d'autres contrées de l'Europe, et se plaignent avec amertume de l'infériorité où, suivant eux, nous languissons. Ils paraissent croire qu'en accélérant le mouvement révolutionnaire, on regagnera le temps perdu, et que la France est surprise en retard pour demeurer fidèle à sa foi. Ils oublient que les nations ennoblies vivent séculairement sous un régime régulier et n'ont pas subi comme la nôtre ces orages dévastateurs qui déracinent tout sur leur passage et ne laisseraient après eux qu'un sol infécond si ce sol, sous tant de ruines, ne demeurait chrétien. (Bravos. — Applaudissements.)

Une page de Balmès m'a toujours frappé, Messieurs. Ce philosophe, vrai génie du bon sens, se demande où serait parvenue l'Europe chrétienne, dans son essor scientifique et moral, si le protestantisme n'était venu enrayer le progrès.

Je me demande aussi, en voyant les éléments de vie et de grandeur sociale accumulés dans notre vieille France, le rang qu'elle aurait parmi les nations, si, par une réforme pacifique,

les vices, les abus, les priviléges avaient été détruits, et qu'en même temps les forces et les traditions saines, les libertés et les autels avaient été protégés par le respect public, le progrès d'aujourd'hui greffé sur le progrès d'hier! Toute la science unie à toute la foi! Ah! Messieurs, j'entends la réponse de vos cœurs. On ne dira jamais trop ce que coûtent les catastrophes sociales, car on ne le saura jamais assez. On ne saura jamais assez ce que vaudrait pour les sociétés humaines un siècle, un seul, d'ordre interrompu et de simple liberté laissée à la grande éducatrice de l'humanité, l'Eglise catholique romaine. (C'est vrai. — Bravos. — Vifs applaudissements.)

Pardonnez-moi, Messieurs, cette digression. Nous étions en 89; nous glissons en 92. Tous les colléges, universités, fondations et titres, tout est confisqué, perdu, englouti! Rien ne reste, rien! Est-ce un rêve? Non; c'est l'histoire. — Dix ans seulement plus tard apparaît le premier signe de reconstitution dans l'enseignement. La loi du 1er mai 1803, après avoir décrété la construction des lycées et des colléges, porte qu'il sera établi, *aux frais de l'Etat* (Sourires ironiques), 6,400 élèves pensionnaires.

Applaudissons à la pensée première : c'est évidemment un souvenir de la belle gratuité du passé, peut-être aussi une réparation pour les ressources dont les classes malaisées avaient été privées par les pillages révolutionnaires. Toutefois, le nombre promis n'a jamais été tenu. Inférieur même au début, il a été en déclinant, et depuis vingt ans il ne dépasse pas 1,600. Ne nous arrêtons pas d'ailleurs aux questions de chiffres : le principe domine. Il est aisé de comprendre que, par la création de l'Université, l'institution des bourses change de nature, et que des anciennes fondations il n'en demeure que le nom.

Quelle est l'organisation actuelle, en effet? La voici en deux mots :

Une somme figure au budget pour payer les bourses, demi-bourses ou dégrèvements.

Sur l'examen des titres des parents, et après concours d'admissibilité, le ministre nomme les élèves. Il désigne aussi cha-

que année les lycées bénéficiaires des bourses, et si l'on veut connaître l'esprit des bureaux à ce sujet, il faut lire l'ordonnance de 1857.

« Les bourses ont été créées, dit-elle, non-seulement pour « récompenser les services rendus au pays, pour soulager ho- « norablement le malheur, mais encore pour assurer leur exis- « tence, au moins pour rendre leur prospérité indépendante « des difficultés locales et des vicissitudes auxquelles sont « exposés tous les établissements d'instruction publique. Il « faudrait donc que les ressources fournies par les bourses « fussent proportionnées aux besoins des colléges »

Ainsi, les bourses sont des trompe-l'œil en faveur des lycées. Tel, par sa pénurie d'élèves, paraîtrait inutile et serait supprimé, qui, grâce aux pensionnaires de l'Etat, prend un air de prospérité imposante, et attire, par ce faux air, des élèves nouveaux. En d'autres termes, indépendamment de la somme fixe (3 millions) que l'État donne à l'Université pour l'instruction secondaire seule, il lui fournit, si l'on peut s'exprimer ainsi, une subvention personnelle de quinze à seize cents pensionnaires, le huitième environ de la population totale des lycéens internes.

La suppression d'un contingent aussi considérable serait la chute des lycées inférieurs, et ne laisserait subsister que ceux du premier ordre, la vérité des situations apparaîtrait ; les lycées, privés de cette manne qui leur tombe des sphères gouvernementales, sentiraient mieux l'aiguillon de la concurrence, il y aurait là un bien réel. (Très-bien, très-bien.)

Ce n'est là, toutefois, que le petit côté de la question. Que deviennent, dans un pareil système, la justice, le droit du père et l'intérêt catholique? La pension gratuite est destinée à récompenser les services rendus. Le propre des récompenses doit être de ne pas se transformer en châtiments. Or, si le père croit que l'éducation universitaire est funeste à la foi religieuse, le voilà contraint de choisir pour son fils entre le défaut d'instruction et la perte de ses croyances. Mais il y consent. Je l'accorde ; cela n'empêche pas que la carte est forcée et que sa

conscience n'est pas libre. Est-il certain, d'ailleurs, que d'autres ne s'abstiennent point, par un honorable scrupule, de recourir à pareille faveur? Ce n'est pas tout.

L'Etat, dans la distribution des bourses, ne représente pas, comme dans l'administration des lycées, un pouvoir enseignant. Il y représente la société tout entière, puisque c'est à elle que les services ont été rendus, et qu'à vrai dire ces places gratuites, comme les distinctions d'un autre ordre, devraient êtres données par tous les ministres dans le ressort desquels on s'est créé des titres, et non par le seul grand-maître de l'Université. En vain dira-t-on que les bourses furent originairement affectées aux colléges. Oui, parce que c'étaient des fondations libres. Mais quand c'est le fond social qui fait les frais, il est évident que le droit social doit prévaloir; et le droit social, en cette matière, nous l'avons établi, c'est le droit, pour le père, de choisir l'éducateur de son fils. (Très-bien. — Applaudissements.)

Il est donc, à tous les points de vue, d'équité rigoureuse d'accorder en argent les bourses à ceux qui les méritent. En Belgique, cela se passe ainsi. La vérification serait d'ailleurs facile. Pas plus que la théorie, la pratique ne s'oppose à cette mesure réparatrice.

Elle réagirait plus tard sur les institutions libres. Si l'on revient un jour à la vérité des principes, on reconnaîtra comme personnes civiles celles de ces institutions présentant des garanties à l'ordre public et à la morale. Dès lors, comme autrefois, des colléges et fondations de bourses naîtraient et se multiplieraient. Ainsi tout se touche et se relie dans ce grave sujet de l'enseignement public.

Le seul reproche que j'adresserais à la réforme, c'est d'être incomplète. Il y a bien autre chose à faire pour rentrer, en ce qui touche l'instruction, dans la règle chrétienne et le droi naturel. Pourquoi ces subventions fixes qui, par une prime considérable donnée aux lycées, placent dans des conditions d'inégalité flagrante les établissements libres ? Si l'on veut conserver un modèle d'études et comme un étalon intellectuel,

est-ce que cinq ou six grands lycées ne suffisent pas pour mieux atteindre le même but? Est-ce qu'en France, au temps où les études étaient le plus en renom, est-ce qu'aujourd'hui, en Angleterre, l'Etat a ce grand cortége de pensions administrées par lui-même? — Je ne sais, messieurs, si, à force de vivre sous l'empire des faits accomplis et dans une atmosphère de préjugés, nous ne perdons pas la notion exacte de cette machine redoutable qu'on appelle : Université. (Mouvement.)

Pour n'être pas taxé d'exagération, copions trois lignes de la loi de 1808 qui l'institua.

Art. 1er. L'enseignement public, dans tout l'empire, est confié à l'Université.

Art. 2. Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction ne peut être fondé hors de l'Université impériale et sans l'autorisation de son chef.

Art. 38. Il spécifie, entre autres choses : l'obéissance aux statuts du corps enseignant qui ont pour objet l'uniformé de l'instruction.

Art. 60. L'Université impériale sera régie et gouvernée par le grand-maître, qui sera nommé et révocable par nous.

Messieurs, n'est-ce pas là le code du communisme intellectuel et de l'Etat mouleur des âmes? (Bravos. — Double salve d'applaudissements.)

Vous le voyez, celui qui rendit le sanctuaire à l'Eglise segarda bien de lui rendre l'école. C'est à la Révolution qu'il lalivra.

Vrai sacerdoce de la pensée moderne séparée de l'Eglise, chargée par l'Etat de préparer à la société nouvelle les jeunes hommes qui la continueront, l'Université, par son organisation savante et ses mille rouages, le prestige du pouvoir auquel elle s'identifie, exerça dès lors sur toute la surface, comme dans l'épaisseur de la pyramide sociale, une incalculable pression.

Au bas de la pyramide, quarante mille instituteurs dressent dans chaque hameau leur banc d'étude en face du presbytère, indépendant de lui. L'Etat par degrés grandit leur importance, et la Révolution, dans ses plans, l'égale à celle du prêtre. Tel est l'enseignement primaire pour le peuple, en attendant qu'il

devienne obligatoire et gouverne de vive force la pensée naissante. (Sensation prolongée.)

400 colléges ou lycées, 27 académies, un personnel choisi de professeurs imbus de l'esprit du grand corps, un vaste matériel de traitements, de subventions, d'édifices publics. Telle est l'action infatigable par laquelle l'Université dirige les classes qui s'arrêtent au niveau moyen.

Au sommet de la pyramide, elle règne, et seule a la parole : philosophie, droit, médecine, histoire, mathématiques, sciences naturelles et sciences morales, littérature ancienne et moderne, langue même et beaux-arts, du haut de toute chaire laïque, par la voix de tous les programmes, sous toutes ses formes, elle distribue le pain de la pensée.

La corporation marche comme un seul homme, l'esprit qui vit en elle descend de l'Etat, y remonte par la surveillance ; et l'Etat est le dispensateur aussi des diplômes qui ouvrent les carrières, des fonctions qui les parcourent, des dignités qui les couronnent, je dirais presque de la gloire qui les immortalise, si la gloire pouvait jaillir d'une main ministérielle, comme une médaille ou un grand prix. (Très-bien. — Applaudissements.)

Je n'examine pas si l'Université garde ou néglige la moralité dans ses colléges, si la doctrine de ses chaires est catholique ou athée, si, dans l'anarchie des intelligences, cause principale de nos malheurs publics, sa part est plus ou moins lourde; mais je demande si un pareil engrenage, doué d'une telle puissance pour entraîner les esprits, peut s'appeler la liberté ! Je demande si ravir à l'Eglise de Jésus-Christ, pouvoir spirituel, l'éducation du monde, pour la livrer à une autre église sous la main du pouvoir temporel, ne fut pas une atteinte profonde à la liberté de la conscience française.

Mais la conscience de la fille aînée de l'Eglise ne se laisse pas confisquer ainsi. (Non, non. — Bravos et applaudissements répétés.) Sans parler du service immense rendu au premier degré de l'instruction par les Frères des écoles qui portent le beau nom de chrétiennes, il y a quarante ans et plus que la

guerre fut déclarée au monopole. L'Eglise, toujours gardienne des vraies libertés, l'encouragea par l'organe de prélats éminents. Les plus généreux esprits de l'époque en furent les soldats.

Le monopole parut longtemps invulnérable : le charme est enfin rompu. La loi de 1850 ouvre la brèche. Désormais, les institutions libres peuvent suivre l'enfant jusqu'à l'heure où la raison s'éveille. Résultat palpable : le nombre des élèves a plus que doublé. Il en est un autre qui ne se chiffre pas, c'est que l'esprit chrétien occupe aujourd'hui dans les écoles spéciales une place que le respect humain ne dispute plus et que Voltaire n'avait pas prévu. (Bravos et applaudissements).

Mais ce n'est pas assez, Messieurs. Cette brèche au monopole, en face de celle que nous proposons, n'est qu'une faible partie de la tâche à remplir. L'enseignement tout entier a besoin d'être régénéré. Dans l'instruction primaire, il est pour la foi catholique des garanties à prendre, et pour la famille, un droit à consacrer. Des membres éminents de l'Assemblée nationale ont préparé un projet : souhaitons qu'il devienne loi du pays.

Dans l'enseignement supérieur, le champ est plus vaste, car le monopole y est encore intact et l'intérêt plus grave ; car c'est sur ces hauteurs, à une source unique et suspecte, que les esprits dirigeants puisent la doctrine pour la répandre ensuite par mille canaux dans la nation tout entière.

Je ne dirai rien sur ce grand sujet, réservé à une parole plus autorisée, sinon que, là comme ailleurs, le droit naturel est violé deux fois : l'une pour l'enseignement, l'autre pour l'association. Tant que les associations ne seront pas libres de posséder et d'acquérir, sous la réserve, bien entendu, de l'ordre et de la morale, on n'aura que l'ombre de la liberté. (Très-bien. — Vive adhésion.)

Quand nous parlons de liberté, messieurs, faut-il le dire, ce n'est point dans notre bouche le sens du libéralisme. Pour nous, la liberté, en principe absolu, c'est la faculté de se mouvoir sans entrave dans le bien. (Très-bien. — Vive adhésion.) Au point de vue qui nous occupe, c'est le renversement de

l'usurpation de l'État et la restauration de deux autorités légitimes instituées par Dieu.

Pour le libéralisme, la liberté c'est le conflit des doctrines érigé en règle, et le droit de chacun d'en choisir une et de la propager. Pour lui, on le dirait, le droit de l'homme n'est pas de posséder la vérité, mais de la chercher. (C'est vrai. — Très-bien. — Applaudissements.) Telle est la maxime cachée au fond de ses livres et de ses discours, maxime aussi blasphématoire à la bonté divine que désespérante pour l'humanité! Il m'a été donné de surprendre ce désespoir chez un adepte de la libre-pensée. Au bout d'un entretien où j'avais insisté sur la dérision d'une pareille recherche pour la multitude : « Eh! sans doute! s'écria-t-il avec douleur, il serait heureux pour le genre humain d'avoir un critérium de vérité! mais il ne l'a pas. » (Sensation.)

Penseur et siècle infortunés! le critérium qui vous manque, vous le rejetez; il existe, et nous, catholiques, c'est notre force, notre paix, notre honneur de le reconnaître et de lui obéir. A Rome, au-dessus des pouvoirs politiques et des controverses de la philosophie, siége un magistrat de vérité. Les cieux l'appellent Pierre, et les hommes Pie IX. Comment pourrai-je parler d'enseignement sans me tourner vers le docteur infaillible que notre douloureux amour ne peut ni sauver ni venger de l'outrage, et qui se venge des délaissements du monde, en ne cessant de l'éclairer. (Acclamation générale. — Vive Pie IX. — Applaudissements prolongés.)

Rome! Pierre! Pie IX! quels noms! et comme on aime à les prononcer pendant les fêtes de la résurrection! elles nous disent que Jésus-Christ n'est jamais plus vivant que trois jours après qu'on l'enferme dans un sépulcre, sous un roc scellé. (Bravos et applaudissements.)

Dans les jours d'épreuve que traverse la Papauté, quand le pèlerin monte à la coupole de Saint-Pierre, sous la croix, — et que de là, du regard de l'esprit, il interroge l'horizon; — lorsqu'il compare l'autorité souveraine dont cette croix rayonnait jadis sur tout l'univers baptisé, avec cet empire aujour-

d'hui rétréci jusqu'à la dernière des sept collines et fermé par les murs d'un palais; lorsqu'il voit à ses pieds, du château Saint-Ange au Quirinal, passer l'usurpation triomphante, et les ordres religieux, instruments nécessaires du gouvernement de l'Église, brisés par des mains sacriléges, il est saisi de tristesse devant le scandale de la vérité captive, et la folie des peuples qui se croient libres par sa captivité. Il ne croit pas à la mort de l'Église, parce qu'il sait l'Église immortelle; — il est tenté de croire à l'agonie du monde, parce qu'il se consomme en lui un crime dont nul regard ne peut sonder la profondeur. (Mouvement prolongé.)

Puis, quand le pèlerin descend et prosterne son front découragé aux pieds du vieillard qui gouverne la postérité du Christ et qu'il retrouve plus éblouissante que jamais la majesté du Pontife martyr; lorsqu'il recueille ces paroles de confiance infrangible et ces bénédictions augustes dont dix-huit siècles de prodigalité n'ont pas épuisé la magie; lorsque, parti de Rome, il rencontre sur toutes les plages la parole pontificale aussi sûre d'elle-même, aussi souveraine d'accent qu'au temps de Grégoire VII; lorsqu'il relit le *Syllabus,* le plus grand éclair de salut social dont le monde ait été visité depuis l'incarnation du Verbe, et qu'il voit naître du cœur de Jésus-Christ tant d'œuvres d'amour qu'il tenait en réserve pour nos jours mauvais, il s'écrie : Non! le siècle témoin de ces merveilles n'est pas condamné. A travers les persécutions de la force et les mirages de l'erreur, en dépit de l'enfer déchaîné, l'univers est en marche vers l'heure inconnue, mais certaine, où sous la croix victorieuse, il n'y aura qu'un seul troupeau et un seul pasteur. (Bravos enthousiastes. — Applaudissements répétés.)

Notre devoir, messieurs, est de concourir à cet évènement par notre fidélité persévérante. Soyons fidèles par la doctrine, fidèles par l'action, fidèles par la vertu. Sans la vertu, la doctrine et l'action sont stériles pour les hommes et vaines devant Dieu. (Bravos énergiques et applaudissements prolongés.

RAPPORT

DE LA COMMISSION FORMÉE POUR LA CRÉATION

D'UNE UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DANS LE NORD DE LA FRANCE.

Éminence,

Messieurs,

L'année dernière, quand, à l'appel du Comité de Paris, nous nous sommes réunis en vue de concerter une action commune et de tracer ensemble les grandes lignes à suivre pour la défense des intérêts catholiques, nous avons formulé, au nom des prérogatives sacrées de nos pasteurs, au nom du droit imprescriptible des pères de famille, le vœu que des délibérations du parlement français, sortît bientôt une loi qui rendît à l'Église la liberté d'instruire ses enfants, non-seulement dans les études élémentaires, mais aussi dans les sphères plus élevées de la science où se forme définitivement à la vie l'homme qui doit être avant tout un chrétien.

Béni par les éminents Évêques qui honoraient nos réunions de leur présence, acclamé par tous ceux qui ont vraiment au cœur l'amour de Dieu et de la patrie, ce vœu ne pouvait manquer d'aboutir à des réalisations plus ou moins prochaines. Aussi nous sommes-nous séparés, en 1873, emportant dans nos âmes la confiance dans le succès et décidés à travailler, avec une indomptable énergie, au rétablissement de ce droit que le Père Lacordaire, dont les saintes audaces ont préparé

de loin nos conquêtes, appelait l'inviolable droit de la nation française.

Une année s'est écoulée depuis lors, et en nous retrouvant ici plus fermes que jamais dans nos justes revendications, plus près aussi du but que nous voulons atteindre, nous devons remercier Dieu de nous avoir donné la persévérance, d'avoir fécondé nos faibles efforts et de faire briller maintenant à nos yeux les premières clartés d'un jour si longtemps attendu. Peut-être ne nous accordera-t-il pas l'entier accomplissement de nos désirs, peut-être des restrictions qui ne sont pas de lui mais qu'il permet comme épreuve, viendront-elles mêler quelque amertume à nos jours. Que nous importe? Si, après avoir lutté pour tout obtenir, nous devons attendre des compléments aujourd'hui refusés, nous assoierons au moins l'édifice de régénération sur les bases que la Providence paraît nous promettre, et nous resterons debout sur le seuil, résolus, devant notre conscience, à combattre sans trève, jusqu'à ce que l'on nous ait donné ce qui manque!

En rédigeant le programme de nos travaux de cette année, le bureau central a décidé que l'on rendrait compte à l'assemblée générale de ce qui a été tenté, depuis un an, pour la grande cause de l'enseignement supérieur. De trop indulgents amis, dont l'influence sur nos cœurs contribue puissamment au développement de l'action catholique dans la région du nord, ont désiré qu'un Lillois — lè moins compétent peut-être — prît la parole. Je le fais, Messieurs, pour leur obéir, et avec d'autant plus de confiance que, pouvant laisser à des hommes d'une haute valeur les questions de théorie et de doctrine, je n'ai que le rôle de simple narrateur.

Le projet de créer, dans la région du nord, un enseigne-seignement supérieur chrétien, conçu depuis longtemps par quelques hommes dont les convictions à cet égard se sont fortifiées dans les congrès des Comités catholiques et de la société d'éducation, a pris une sérieuse consistance lors de l'assemblée générale des Comités du Nord et du Pas-de-Calais tenue à Lille, les 25 et 26 octobre 1873. La section de l'enseigne-

ment, sous la présidence de l'archiviste si distingué du département du Nord, M. l'abbé Dehaisne, proposa d'émettre un vœu tendant à réclamer, avec instance, au nom de l'Église, la liberté de l'enseignement supérieur et d'y ajouter la décision suivante : *Des écoles de hautes études devant servir de préparation à une Université catholique et se rapprochant, autant que possible, de ces Universités, seront, dès maintenant, fondées dans la région du Nord.* Ces résolutions furent adoptées à l'unanimité, à la suite d'un rapport dans lequel le Président de la section faisait ressortir, devant les six cents catholiques présents à la séance générale et venus de tous les points de la province ecclésiastique, l'importance capitale de la question qui leur était soumise.

Dès ce jour-là, Messieurs, l'on entra dans la voie pratique, et permettez-moi de vous faire remarquer, en passant, combien l'existence des Comités catholiques, sous sa forme régionale, est favorable à la réussite de ces grandes entreprises qui ont besoin, soit par leur essence même, soit par les nécessités de leur expansion, de s'adresser à des dévouements nombreux et fortement unis dans la poursuite du même but. Quand je parle d'une forme d'existence, je me hâte de dire qu'il ne s'agit point d'un régime administratif qui s'impose, en partant d'un centre quelconque, pour rayonner sur des groupes aveuglément soumis et sans initiative personnelle. Cela ne serait ni permis ni profitable. Je veux parler de cette organisation qui se fait, pour ainsi dire, d'élle-même, par le fraternel contact, par la facilité des relations, par l'échange habituel des idées, par la communauté des intérêts et par un ensemble de circonstances dont Dieu fait sortir, pour son service, une cohésion puissante basée sur la charité. C'est ce qui existe pour les vingt Comités du Nord et du Pas-de-Calais. Ils ont une assemblée générale à Lille ou à Arras; leurs présidents se réunissent tous les trois mois pour préparer ces assemblées et suivre l'exécution des décisions qui ont été prises ; ils célèbrent des fêtes communes auxquelles de riches indulgences vont être bientôt attachées; en un mot, ils sont comme les membres

d'une même famille qui, placés dans des situations diverses, vivent néanmoins de la même foi, des mêmes aspirations, de la même prière et, quand sonne l'heure des grands travaux et des actes forts, se lèvent ensemble contre l'ennemi commun, et pour la gloire du même Maître.

On comprend aisément, Messieurs, que, quand une pareille entente existe entre des groupes d'hommes qui, tout en faisant le bien dans leur milieu spécial, évitent de se particulariser, se consultent souvent entre eux et recherchent les occasions de marcher ensemble, une œuvre comme celle de l'Université catholique peut trouver là de puissants éléments de succès.

Un mois après l'assemblée du 26 octobre, au moment où se publiait le rapport de M. Laboulaye, une commission spéciale formée par l'initiative des Comités catholiques de la région et dont Mgr de Lydda, évêque auxiliaire de Cambrai, acceptait la présidence, se réunissait à Lille. Elle se composait des prêtres les plus savants et les plus expérimentés des deux diocèses, des supérieurs des principaux ordres religieux, des chefs de maisons d'éducation, parmi lesquels nous étions heureux de compter plusieurs membres de cette société de Saint-Bertin, dont vous n'ignorez pas le dévouement et la science, et enfin, d'un certain nombre de laïcs que leurs connaissances spéciales et leur pratique habituelle des œuvres désignait aux choix de nos évêques. Mgr d'Arras avait daigné venir au milieu de nous.

Nos travaux ne pouvaient commencer dans des conditions plus régulières et plus favorables à leur succès, puisque les premiers pasteurs des deux diocèses, l'un, en déléguant son vénérable auxiliaire pour présider la commission, l'autre, en assistant lui-même à la séance, témoignaient ainsi de leur double sympathie pour les Comités catholiques et pour l'œuvre importante que ces Comités entreprenaient.

Avant d'entrer dans la voie des études et de l'action, il fallait évidemment créer à la commission un mode de fonctionnement rationnel et durable qui divisât le travail suivant les

aptitudes de chacun et le dirigeât aussi de manière à ne laisser aucune question sans examen, aucune impulsion sans effets pratiques.

L'on pourvut à cette nécessité par l'institution d'un bureau chargé de seconder la direction du prélat qui voulait bien se mettre à la tête de l'entreprise et de deux commissions, l'une des études, l'autre de la propagande. A la première incombait tout ce qui concerne l'examen des principes, la conception des plans, la rédaction des programmes, en un mot, la partie théorique, élevée et fondamentale de l'œuvre. La seconde était chargée principalement de rechercher les meilleurs procédés d'application, de faire la propagande par tous les moyens d'influence et de publicité, de recueillir les souscriptions de préparer enfin, l'existence matérielle de la grande institution projetée ou des œuvres transitoires qui la précéderaient.

Le rôle de la commission de propagande fut dévolu aux Comités catholiques représentés par leur bureau régional, et ainsi, grâce au nombre de ces Comités et de leurs correspondants, grâce à l'entente qui règne entre eux, l'œuvre naissante put utiliser immédiatement à son profit une force toute prête et dont aucune organisation nouvelle n'aurait égalé les effets.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que j'entre dans le détail des faits et que je vous conduise pas à pas à la suite de nos réunions, de nos débats fraternels, de nos incertitudes et de nos craintes toujours effacées jusqu'ici par des joies. Après avoir entendu l'histoire de nos débuts vous demandez celle de nos résolutions et de nos actes : je vais vous la dire en peu de mots.

D'abord, Messieurs, nous nous sommes placés en face de l'objectif le plus complet qui pût s'offrir à nos efforts, c'est-à-dire la création d'une Université catholique avec toutes ses facultés, celle de théologie en tête, animant toutes les autres, leur infusant sa vie, et maintenant en elles la pureté de cette doctrine qu'enseigne la parole pontificale, infaillible écho du

Verbe divin, à laquelle les sociétés modernes doivent revenir si elles ne veulent aller fatalement aux abîmes.

Ce but étant bien défini, il fallait examiner d'abord, en nous référant aux vœux de notre congrès du 26 octobre, s'il y avait lieu, comme acheminement et préparation à l'Université, de fonder des cours de hautes études qui non-seulement eussent pour résultat de combler le déficit moral de l'Université de l'Etat, mais encore de conduire à ses grades. Ceux d'entre nous qui, l'année dernière, avaient assisté au congrès de Paris, en étaient revenus sous l'impression des opinions si convaincues et si éloquemment exprimées, au sujet des cours, par M. de Germiny. Il leur en coûtait d'abandonner ce moyen de s'affirmer de suite, d'attaquer sans retard le mal que l'on voulait combattre, et de former ainsi un cadre aguerri pour l'Université future.

Mais, dans notre pays, Messieurs, les combinaisons de l'industrie chez les uns, les calculs du commerce chez les autres, l'esprit de tous plus ou moins porté aux affaires, ne laisse rien livrer aux hasards, et ceux-là même qui ont vraiment la flamme au cœur se défient d'un enthousiasme dont les élans scabreux ne viseraient pas assez sûrement le but. Les cours nous tentaient; mais, d'un autre côté, les fondements si précaires sur lesquels reposerait cette institution, l'autorisation ministérielle toujours révocable, l'obligation des inscriptions près des facultés de l'État, le certificat de présence exigible à toute réquisition, les difficultés de trouver, pour cet enseignement, autre chose que des éléments locaux, souvent insuffisants, le danger de ne pas inspirer de confiance aux familles, et de nuire, par l'insuccès du provisoire, à la fondation du définitif; toutes ces considérations nous arrêtèrent, et il fut résolu qu'écartant la pensée d'établir des cours, sauf à la reprendre si l'on ne pouvait mieux faire, on s'attacherait uniquement à la création de l'Université et à son ouverture pour le mois d'octobre 1874.

Nous avions compté, Messieurs, que, pour cette époque, la

loi serait votée ; malheureusement, nos espérances à cet égard ont été déçues, et peut-être devrons-nous, en attendant le mois d'octobre 1875, reprendre l'idée d'une École de Hautes études, vivant, hélas ! de la tolérance officielle.

Quoi qu'il en soit, revenus au milieu de vous, nous y puiserons des lumières, des consolations et de la force et, après nous être éclairés et retrempés à votre contact, nous serons peut-être plus convaincus nous-mêmes et plus aptes à convaincre les autres de la possibilité d'employer la forme précaire dont nous n'avons pas osé essayer jusqu'ici.

Une fois fixés sur le but que nous voulions atteindre, nous devions examiner deux choses :

Pouvait-on, tout en conservant à l'Université catholique son unité de direction, mettre dans des localités différentes ses diverses facultés qui, séparées par les distances, n'en resteraient pas moins unies entr'elles et attachées au même centre, par des liens communs d'administration et de discipline? fallait-il réunir en un seul endroit tous les éléments rapprochés, compacts et indivis du grand corps universitaire?

Dans ce dernier cas, quelle ville devait être choisie?

Une sous-commission, dont les membres appartenaient aux trois localités qui, par leur situation, leurs traditions ou leurs ressources, paraissaient principalement désignées pour recevoir ou l'Université tout entière, ou une de ses parties, fut chargée d'étudier ces deux questions, difficiles quant aux principes, délicates quant aux conséquences qui en découlaient. C'étaient les points dangereux où les dissensions auraient pu se produire, s'ils n'avaient été traités par des catholiques, et par des catholiques formés à cette école d'union, de désintéressement et de charité, dans laquelle chacun fait abstraction de ses tendances personnelles, de ses affections propres et de ses sympathies locales, pour travailler, avec la pleine indépendance de son esprit et l'entière liberté d'un cœur dégagé de tout attachement secondaire, à la gloire de Dieu et au salut de la patrie commune.

Sur la première question, conformément aux conclusions

du rapport, la commission fut unanime à décider que, pour ressusciter un enseignement qui fut pénétré, jusque dans ses profondeurs les plus intimes, de l'esprit chrétien, pour donner à la faculté de théologie l'influence qui seule peut maintenir l'accord de la science révélée avec les conquêtes de l'intelligence humaine, pour que toutes les études, vivifiées à cette source pure, s'harmonisent parfaitement entre elles, et, à un autre point de vue, pour diminuer les frais et faciliter la surveillance, il fallait établir l'Université catholique en un seul corps et dans un même lieu.

Sur la seconde question, les discussions, toujours élevées et généreuses, furent plus longues que pour la première. Arras se présentait non-seulement avec des souvenirs où les saintes et glorieuses figures de ses Bénédictins et de son illustre évêque Richardot, qui contribua puissamment à la fondation de l'ancienne Université de Douai, commandaient à tous un respect et une admiration contre lesquels aucun de nous ne voulait réagir ; elle aurait aussi voulu pouvoir offrir, comme installation matérielle, cette magnifique abbaye de Saint-Vaast, asile séculaire de la science et de la piété, dont les murs eussent tressailli sans doute en voyant reparaître, après un abandon de tant d'années, les éléments rajeunis de leur première splendeur. Douai s'offrait à nous, dans le passé, avec ses traditions si glorieuses et si pures, son Université qui a duré trois siècles, ses grandes luttes contre l'hérésie, et, dans le présent, avec ses belles institutions, son tempéramment littéraire et tout ce qui en fait encore la ville savante de notre contrée. Enfin, venait Lille, devenue la cinquième ville de France, formant, avec les cités industrielles qui l'avoisinent, une agglomération de 600,000 âmes, disposant de ressources immenses et animée d'une vie catholique dont la puissance se révèle chaque jour par de nouvelles œuvres.

On dut renoncer d'abord à Arras en présence de l'impossibilité d'obtenir la concession de son antique abbaye ; Douai nous arrêta longtemps par la double raison d'une sympathie à laquelle nous résistions avec peine et de certains avantages

qui plaidaient en sa faveur. Cependant il fallut reconnaître que, pour éviter le voisinage immédiat de la faculté de droit de l'Etat, qui existe à Douai, et qui serait une cause continuelle de rivalités et de luttes, pour trouver dans les hôpitaux d'exercice et les sujets de dissection et les moyens de clinique et d'études anatomiques qu'une ville d'une population considérable peut seule fournir à un degré suffisant, pour profiter surtout des grandes ressources que Lille et son populeux arrondissement procureraient immédiatement à l'œuvre projetée, il était préférable de choisir cette ville pour siége de la future Université. Les nombreux motifs de cette préférence, que je ne pourrais énumérer ici sans abuser de vos instants et sans craindre peut-être aussi de parler un peu trop pour ma maison, ont été raisonnés dans un rapport ou l'impartialité s'unit à la profondeur de l'examen. La sous-commission fut unanime à adopter les vœux ; la commission générale, rassemblée de nouveau le 23 février dernier, ratifia tout entière la décision proposée, et, ce qui surtout nous rassure, NN. SS. les Evêques, à qui seuls appartient en définitive le droit de prononcer sans appel dans une pareille cause, ont formellement sanctionné ce choix. Tel est donc, Messieurs, notre projet : l'Université catholique du Nord sera complète ; toutes ses facultés, dominées par celle de théologie, seront réunies en un faisceau compact et dans une ville ; cette ville sera Lille.

A partir de ce moment, la base était établie ; nos études et notre action de propagande pouvaient continuer dans une voie pratique et sûre, et j'ai besoin d'occuper pendant quelques moments encore votre bienveillante attention pour achever de vous dire ce que nous avons fait jusqu'ici.

Au milieu de nos préoccupations relatives à la fondation de l'Université catholique, un point attirait particulièrement notre sollicitude, c'était le régime sous lequel il faut faire vivre les étudiants pour concilier, avec la sauvegarde nécessaire d'une conduite régulière et des bonnes mœurs, la soif de liberté qui, surtout au temps où nous sommes, s'empare presque toujours des jeunes gens après 8 ou 10 ans de collége. Est-il bon de les

obliger à se placer dans des internats, et l'Université doit-elle, en créant elle-même ces sortes d'établissements, prendre la responsabilité de leur direction et de leur discipline? Il n'y eut aucune hésitation dans la réponse pour les élèves de théologie et de philosophie. En ce qui concerne les premiers, on ne pouvait douter qu'il ne fût nécessaire de leur offrir un asile où leur vocation pût s'affermir, l'esprit religieux se développer, la vertu fleurir avec la science dans un recueillement à l'abri de dangereuses distractions. On crut qu'il devait en être de même pour les seconds, avec cette différence que l'internat de théologie serait obligatoire, et celui de philosophie facultatif. L'Université du Nord créera donc, dans son enceinte même, ces deux établissements.

Quant aux élèves des autres facultés, après avoir pesé les avantages et les inconvénients de l'ingérance de l'Université dans l'administration des internats, les difficultés que le régime de ces établissements présente, les ressources qu'ils absorberaient au détriment de l'œuvre principale, les fruits douteux que l'on en retire d'après l'expérience des maîtres les plus éclairés; considérant néanmoins que, placés dans certaines conditions d'existence et de fonctionnement, ils peuvent être utiles, la Commission a pensé que l'Université, tout en encourageant ceux qui seraient fondés par des prêtres, des religieux, de pieux laïcs, ou même par ses professeurs, devait s'abstenir de toute intervention directe à cet égard. La surveillance des étudiants sera sans doute plus difficile ; mais, en les laissant libres, la police universitaire ne les perdra pas de vue ; elle ne leur permettra pas de loger dans des maisons qui n'offriraient pas toutes les garanties désirables, et, d'un autre côté, nous provoquerons l'établissement de bonnes hôtelleries ; nous ajouterons des cercles catholiques à ceux qui existent déjà ; nous appellerons au sein des œuvres toute cette jeunesse qui viendra les vivifier et les agrandir, nous créerons autour d'elle la préservation de l'amitié plus active et plus fructueuse que la surveillance officielle, et, tandis qu'à l'intérieur de l'Université nos jeunes amis puiseront à des sources pures

les saintes doctrines et la vraie science, nous les exercerons, au dehors, dans une liberté dont notre affection diminuera les écueils, aux luttes fécondes de la vie chrétienne.

Le temps s'écoule et m'avertit que je touche aux limites qui m'ont été sagement assignées. Cependant je n'ai pas tout dit. A côté de notre section des études dont je vous ai montré les travaux, la section de propagande et d'action ne pouvait rester inactive. Qu'a-t-elle donc fait?

D'abord, Messieurs, se souvenant qu'à la tête de tous les programmes des Comités catholiques figurent les œuvres de prières, sachant d'ailleurs que les efforts humains sont impuissants à créer rien de durable sans le secours d'en-haut, et que, selon le psalmiste, si le Seigneur ne bâtit pas l'édifice, ceux qui le veulent élever travaillent en vain, elle a fait une vaste propagande de prières. Depuis le jour de notre première réunion, tous les mois, une petite feuille imprimée présente, en peu de mots, le sujet de nos préoccupations du moment, indique, comme formule de supplication, le *veni Sancte Spiritus*, un *Souvenez-vous* et une invocation à l'un des saints docteurs qui ont illustré l'Église. Au moyen de ces feuilles, répandues chaque fois à 40,000 exemplaires sur toute la surface de la province ecclésiastique, l'idée de l'Université pénètre dans toutes les familles, et, tandis qu'il y a un an, un petit nombre d'hommes pensaient seuls au grand dessein qui nous occupe, aujourd'hui tous les catholiques s'en émeuvent, et pas un jour ne s'écoule sans que l'on ne nous demande, dans un langage où se révèle un anxieux intérêt, à quel degré d'exécution sont arrivés nos projets.

Nous publions, en outre, un bulletin sans caractère absolument périodique, paraissant dans les intervalles de nos séances, pour tenir au courant de nos efforts toutes les personnes qui s'intéressent à l'œuvre, ou à qui nous croyons utile de la faire connaître. Cette publication complète la propagande commencée par les feuillles de prières, et elle a aussi pour résultat de garder la mémoire de nos travaux, d'en établir l'enchaînement et de maintenir entre nous des liens que les distances

qui nous séparent, et l'inévitable rareté de nos séances nous obligent de créer. Elle se distribue à 700 exemplaires, et nous constatons avec bonheur, comme un signe du progrès croissant, des esprits vers le but auquel nous tendons, que cette distribution ne cesse d'augmenter, et que, chaque jour, de nouvelles demandes nous arrivent.

Ainsi, Messieurs, tandis que la prière de tous monte continuellement vers le trône de Dieu, nos croyantes et généreuses populations s'éclairent de plus en plus sur la question capitale qui leur est présentée ; elles reprennent la connaissance effacée des grandeurs dont l'Enseignement chrétien est la source et des libertés dont la Révolution, mère de tous les despotismes, a voulu leur faire perdre la véritable notion. Vienne maintenant l'heure des derniers efforts et des grands sacrifices, vienne l'heure — et puisse-t-elle sonner bientôt — où nos Évêques, placés désormais sur le terrain légal, élèveront la voix en réclamant, au nom de Jésus-Christ et de son Église, la grande aumône qui régénèrera le pays, et nous verrons germer, dans cette terre vivante, préparée par la main de Dieu bien plus encore que par nos soins, les moissons de l'avenir !

Et déjà, de tous côtés, ne voyons-nous pas apparaître de magnifiques espérances ! Ce n'est pas seulement le Nord qui veut briser la pierre du sépulcre ; c'est Bordeaux qui se lève aussi, et nos frères du midi ont, si je ne me trompe, préparé des projets dont les commencements de réalisation ne se feront pas attendre. C'est Angers surtout qui, par l'initiative de son grand Évêque, l'une des gloires de l'Enseignement chrétien, va fonder une Université catholique pour les départements de l'ouest. Le savant prélat nous a devancés tous dans le dessein premier de cette œuvre ; depuis 3 ans, il en prépare lui-même l'exécution et, dans la confusion où je suis d'occuper ici la place qui convient plutôt à un de ses éminents collaborateurs, je veux au moins saluer son nom. Mgr Freppel n'appartient pas seulement à l'Anjou ; il appartient à toute la France, et le chrétien qui combat pour la noble cause de

l'Église, unie à celle de la patrie, doit reconnaître et vénérer en lui l'un de ses guides les plus sûrs, l'un de ses chefs les plus vaillants. A la fin du mois de février, Sa Grandeur a réuni autour d'elle tout ce que le clergé des diocèses de l'ouest et les œuvres catholiques de cette contrée possèdent d'hommes remarquables par le dévouement et la science. Après avoir entendu des rapports dans lesquels les vues pratiques s'y joignaient aux considérations théoriques les plus élevées, l'Assemblée s'est divisée, comme celle de Lille, en deux comités : l'un des études, l'autre de l'organisation matérielle et financière; comme celle de Lille aussi, elle a décidé que MM. les Députés seraient entretenus non-seulement de la nécessité de hâter le vote de la loi, mais aussi des amendements à y proposer, pour que les facultés libres puissent conférer les grades de bachelier ès-lettres et de de bachelier ès-sciences.

Messieurs, je termine ce compte-rendu, déjà trop long, en vous donnant connaissance d'un fait qui est la plus sérieuse expression de notre situation actuelle.

Le 23 février dernier, en même temps que nous avions à Arras, en présence de NN. SS. les Évêques, la séance générale, dans laquelle les résolutions dont je viens de vous entretenir ont été définitivement adoptées, l'on vendait, à Lille, l'ancien hôtel de la Préfecture, que l'administration départementale avait récemment quitté pour prendre possession d'un immense et somptueux palais. L'hôtel abandonné, bâti sur 6,000 mètres carrés de terrain, avoisine l'institution des Dames du Sacré-Cœur qui, trop à l'étroit dans leurs locaux actuels, auraient bien voulu s'agrandir en ajoutant cet immeuble à leur pensionnat. Mais la mise à prix de l'adjudication était considérable et disproportionnée avec leurs ressources. Il s'agissait d'un demi-million, et, selon toute apparenre, les enchères ajouteraient encore au prix la moitié de cette somme. C'est alors, Messieurs, que la Providence inspira une admirable pensée à des hommes dont le dévouement au bien n'a d'égal que leur modestie. Décidés à faire pour l'Université catholique un de ces dons comme il n'est possible de les faire

qu'avec une fortune exceptionnelle et un cœur en qui l'amour du divin Maître remplace tout, ils résolurent d'allier, en cette circonstance, la gloire du Sacré-Cœur de Jésus aux besoins de l'œuvre dont ils voulaient être les premiers fondateurs.

Les Dames du Sacré-Cœur devinrent adjudicataires, et l'Université catholique jouira pendant 5 ans de vastes locaux qui maintenant leur appartiennent. C'est une installation provisoire magnifique, et plaise à Dieu que nous puissions, avant peu, vous convier à l'inaugurer, en attendant que s'élève sur un terrain plus vaste encore le monument définitif. Les saintes religieuses à qui nous sommes venus en aide nous paieront au-delà de ce que mérite notre concours, car elles ont fondé, dans la maison de Lille, des messes et des prières à perpétuité pour l'Université catholique, et déjà, par leurs soins, un hôte dont la dignité vaut bien celle des anciens maîtres de cette demeure, si distingués qu'ils aient pu être, en a pris possession par sa statue : c'est saint Joseph, le patron de l'Église universelle.

Vous en conviendrez, Messieurs, nous commençons sous d'heureux auspices ; et comment, en voyant ce que Dieu fait pour nous par son Sacré-Cœur, pourrais-je ne pas le remercier de me mettre aujourd'hui en présence du prince de l'Église qui, sur les hauteurs d'où partit naguère le signal du massacre des saints, fait élever en ce moment un temple à l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ symbolisé par son divin Cœur. Je me tourne donc avec confiance vers l'illustre cardinal qui porte avec tant de grandeur, sur le siége des évêques martyrs, la pourpre dont le grand Pape Pie IX a revêtu dans un même jour, son auguste personne et celle de mon archevêque bien-aimé ; j'ose lui demander que, dans sa bénédiction qui descendra sur nous tout à l'heure, il daigne avoir une intention spéciale pour l'œuvre ébauchée que mon indignité lui présente. Je lui promets, en échange, au nom des catholiques du Nord, une profonde et éternelle gratitude. Je promets aussi à nos confrères de Paris qu'unis à eux dans les mêmes espérances et dans un inaltérable amour de la sainte Église de Dieu, nous prierons pour qu'un

jour celle de leurs places publiques, qui a gardé le nom d'un des plus grands docteurs de la vieille Université de Paris, entende encore les leçons de la pure doctrine, comme au temps glorieux où Maître Albert entraînait, par la puissance de sa parole, la foule des élèves que les murs de l'école ne pouvaient plus contenir. Je m'adresse enfin aux représentants de la France et je leur dis : Messieurs les Députés, nous vous en conjurons, faites cette œuvre, car elle est grande entre toutes, et vous obtiendrez ainsi que, dans la génération qui s'élève, notre malheureux et bien-aimé pays tienne de nouveau à l'Église de Jésus-Christ, comme Platon disait que l'humanité tient à Dieu, par le sommet et par la racine! Quel que soit alors le vent qui passe, quelle que soit la tempête qui nous frappe, vous aurez préparé la sécurité dernière des destinées dont vous avez la garde; vous aurez fondé l'avenir!

G. CHAMPEAUX.

NOTA.—Nous donnerons, dans le prochain numéro, le très-remarquable rapport du R. P. Marquigny, sur la liberté de l'Enseignement supérieur.



RICHESSE POÉTIQUE

DE NOS LÉGENDES.

(Fin) (1).

III.

Quand on a étudié la matière poétique et la pensée inspiratrice d'une poésie, on est sans doute fort avancé dans la connaissance des personnages. Cependant, après avoir étudié nos chansons de geste à ces deux points de vue, nous n'avons pas encore une idée complète de la richesse poétique de notre légende sous ce rapport. Nous avons vu la noblesse d'origine de nos héros, nous avons vu le champ dans lequel ils se meuvent, l'atmosphère dans laquelle ils respirent ; il nous reste à les regarder vivre, agir et se mouvoir. — Leurs actions sont-elles grandes et dignes de la pensée qui les inspire? Les situations dans lesquelles les trouvères nous les montrent sont-elles intéressantes ? Les caractères sont-ils variés et capables de fournir de riches éléments au génie si divers dans sa fécondité ? — Si, à ces questions, on peut donner une réponse affirmative, nous pourrons tirer cette conclusion, que nos légendes contiennent en germe toute une grande poésie à exploiter.

On remarquera, en effet, que le génie qu'on appelle *créateur,* ne *crée* cependant rien de toutes pièces. Il prend son objet et le travaille. L'objet primitif est tiré de l'histoire, ou

(1) V. les numéros de Février et de Mars, tome VI, p. 289 et 403.

de la nature, ou de la vérité, suivant les genres. Mais comme rien n'est parfait ici-bas, et que les choses les plus nobles sont mêlées de réalités basses et triviales, cet objet doit subir un premier travail qui le dégage de ses obscurités et qui l'idéalise, puis vient le génie qui use de cette ébauche pour composer une œuvre d'art. — C'est ainsi que le minerai sort tout informe du sein de la terre, passe par les fondeurs qui dégagent le métal de ses scories, et arrive à l'artiste qui fait du bronze une statue que les siècles admirent.

Tous les hommes de génie ont eu des devanciers qui leur ont aplani la voie, et se sont ensuite effacés devant eux. Le vieil Homère lui-même, le plus original des poëtes, celui que Quintilien appelle l'*inspirateur et le modèle de tous les genres d'éloquence* (1), a été précédé par les Rapsodes. Et, bien qu'Horace et Boileau aient permis aux poëtes d'*inventer l'idée d'un nouveau personnage*, je ne sais s'il existe un seul chef-d'œuvre, excepté la création du monde, dont l'idée principale soit du génie qui l'a composé.

C'est la pensée d'Horace, quand il dit : « Il est difficile de s'approprier les idées qui sont dans le domaine commun ; et vous réussirez mieux à mettre en action quelque épisode de l'*Iliade*, qu'à produire le premier sur la scène un sujet inconnu jusqu'à vous et hors de la tradition (2). »

Les poëtes tragiques dont parle Horace en cet endroit ont surtout emprunté à l'épopée. Un vieux commentateur d'Horace, après avoir noté l'exemple de l'*Ajax* de Sophocle

(1) Omnibus eloquentiæ partibus exemplum et ortum præbuit. (*Inst. Orat.*, liv. X, c. I, 40).

(2) Difficile est proprie communia dicere, tuque
Rectius iliacum bellum deducis in actus,
Quam si proferres ignota indictaque primus.
(*Ars Poet.*, v. 129-131).

De Bonald propose une autre explication des mots *proprie communia* (V. *Mélanges : du Style et de la Littérature*, en note). Mais c'est le sens des anciens commentateurs : proprie, *ita ut quod liberum erat omnibus occupare, id ita tr actet, qui occupârit, ut non facile fiat proprium alterius.* (Jacobi Grifoli Lucinian., in Q. Hor. Poet. Comment). Un sujet encore inoccupé, c'est un caractère abstrait que nul poëte n'a personnifié.

et de l'*Oreste* d'Euripide, dont le sujet est pris dans Homère, ajoute : « *Ex Homero fabulam quasi scintillas auferentes, quas illi tragœdiis accendebant* (1). » — C'est une bonne vérité sous une expression pittoresque. Une scène grande en elle-même, méditée, approfondie, développée par le génie, devient une belle tragédie. Mais le poëte a besoin de cette donnée.

Or, les chansons de geste fournissent à la tragédie, qui est la grande poésie des époques avancées en civilisation, des situations et des caractères très-riches et très-variés. Et si l'on y joint l'histoire de l'Église, les actes des saints et des martyrs, les légendes religieuses, les annales nationales, il sera facile de voir que ce fond chrétien est bien plus fertile que celui de l'antiquité païenne, poétique et historique, exploité presque exclusivement par le XVIIe siècle.

Pour ce qui concerne les chansons de geste, la seule chose qui nous occupe ici, les trois volumes de M. Léon Gautier sur les *Epopées françaises* démontrent la thèse d'une manière éclatante (2). Sans doute, on ne doit pas s'attendre à retrouver dans les œuvres d'un siècle à demi-barbare, et d'une littérature encore inculte, l'habileté de disposition et la richesse de développements qu'on admire dans Homère ; on se tromperait cependant si l'on ne voulait y voir que des traits épars et jetés confusément. On n'y rencontre pas ce que donne l'étude : la délicatesse du goût et la politesse du style ; mais on y admire ce que l'art tient plus directement de la nature, quelquefois une ordonnance bien conçue, et souvent des situations très-bien comprises et des sentiments bien rendus. Certes, l'auteur de la *Chanson de Roland* savait admirablement conduire son récit, et la disposition de ce beau poëme ne laisse rien à désirer. Son vieux style même a une vigueur de touche et une expression qu'on n'étudiera jamais sans profit.

Mais ce qu'on admire surtout dans les trouvères, c'est leur

(1) *Francisci Luisini Utinensis, in Q. Hor. Poet. Comment.*

(2) Incomplète encore toutefois ; car l'auteur nous fait désirer longtemps le quatrième volume qui terminera la geste de Garin de Montglane, et analysera celle de Doon de Mayence.

remarquable faculté de saisir et de peindre un caractère, faculté qui appartint excellemment à Homère, et que Virgile, avec son inimitable élégance, n'a point su retrouver. Cette faculté est la plus frappante marque du génie, qui voit et qui sent plus que les autres hommes. Le poëte qui sut concevoir Roland méritait de posséder la langue de Corneille.

M. Léon Gautier trace le portrait de Charlemagne et de ses compagnons d'après toutes nos chansons de geste (1), et il établit entre ces héros et ceux d'Homère un rapprochement très-intéressant, et qui fait autant d'honneur au poëte grec qu'à nos trouvères, en prouvant la justesse de leur observation. Car, puisqu'ils se sont rencontrés sans se copier, c'est qu'ils ont pris de part et d'autre leur modèle dans le cœur humain, qui ne change pas. — Notre légende est loin de mettre le fini d'Homère dans la peinture de ses personnages. Mais elle esquisse puissamment leur figure, et c'est assez pour que les poëtes d'un siècle plus poli y puisent ces étincelles dont parlait notre vieux commentateur d'Horace, et en fassent jaillir une brillante flamme.

Je ne puis évidemment entreprendre ici une étude complète sur les caractères de nos héros légendaires. Ce travail serait téméraire et inutile après les belles études de M. Léon Gautier. Mais je lui demanderai la permission d'emprunter quelques traits à son ouvrage pour faire ressortir les traits de quelques personnages principaux, qui ont assez d'importance pour commander la situation. Les autres se rangent naturellement autour d'eux.

La figure de Charlemagne domine et remplit toute la légende. Il est le premier, non-seulement dans sa geste, mais encore dans les deux autres :

> Car desor toz a Karles le pooir (2).

C'est le type du roi chrétien, véritable image de Dieu sur la terre.

(1) Tome II, chap. VIII et IX.
(2) *Chanson d'Aspremont.*.

Son aspect annonce sa grandeur. Sa taille est formidable et sa force en proportion. Son port est majestueux, ses yeux lancent une flamme qui foudroie ses ennemis et les renverse tremblants à ses pieds; il y a tant de dignité dans ses actions, même les plus insignifiantes, qu'un païen se convertit rien qu'en le voyant à table.

Si nous le considérons dans la tranquille prospérité de sa puissance, c'est un prince sage, entouré de bons conseillers qu'il consulte sur toutes choses; c'est le justicier qui ne refuse personne, et qui, comme saint Louis, est prêt à écouter tout son peuple.

Attachons-nous surtout au guerrier. — Sur les champs de bataille, Charlemagne porte tout à la fois la pensée et le glaive. En même temps que son bras se signale, sa pensée plane sur toute la chrétienté pour veiller à sa défense. L'enseigne qu'on porte devant lui exprime la noble mission du roi chrétien, c'est *Romaine*, la bannière de saint Pierre; et l'épée qui la garde, c'est *Joyeuse*, que nous connaissons déjà. Le grand empereur travaille, infatigable, pour maintenir la sécurité de l'Eglise; toute injustice est son ennemie; il est la justice armée.

Il est grand dans la gloire, mais plus grand encore dans l'adversité. — A Roncevaux, son cœur est navré de la mort de Roland; toutefois, avant de s'occuper de sa douleur personnelle, il songe à venger la chrétienté que les païens, débarrassés de leur plus terrible ennemi, menacent avec orgueil. Il marche au combat la douleur dans l'âme, et ses barons, autour de lui, se souviennent de Roland et pleurent. La lutte fut terrible, le péril de l'empereur fut grand, car Roland, hélas! n'était plus là. Mais le ciel semble vouloir consoler le deuil de Charlemagne. A sa prière, le soleil s'arrête, et l'ange Gabriel soutient son bras contre l'émir. — Enfin il rend aux païens douleur pour douleur, et les deux armées abandonnent en pleurant ce lugubre champ de bataille. C'est alors seulement que Charles cherche le corps de Roland, et lui rend les honneurs dûs à son martyre.

Mais la perte du héros se fait vivement sentir. La *Chanson*

d'Aimeri de Narbonne vous représente Charlemagne revenant avec son armée vers le pays de France :

> Ils ont bien l'apparence de gens que la douleur travaille rude-[ment
> L'empereur chevauche devant tous les siens...
> Il pense aux douze pairs, et de là sa douleur.

Tout à coup, les murs de Narbonne frappent ses yeux. Le site de la ville est ravissant; rien n'est plus formidable que ses tours et ses remparts. Dans le monde entier il n'y a peut-être pas sa pareille. Mais les paeïns en sont les maîtres. Nouvelle douleur pour Charlemagne. Aussi déclare-t-il à ses barons qu'il leur faudra passer par les portes de Narbonne, s'ils veulent rentrer dans leur pays. Ils les interpelle tour à tour; mais ils sont las de guerre, épuisés de fatigue, et aucun d'eux ne veut tenter cette belle conquête. A chaque refus qu'il entend, Charles pleure l'absence de Roland :

> « Depuis que mes vrais amis sont morts,
> Chrétienté n'a plus un seul bon défenseur...
> Mais par le Dieu qui jamais ne mentit,
> Puisque je vois que tous vous me faites défaut,
> Quels que soient ceux qui partent, je resterai ici, moi,
> Et je garderai Narbonne.
> Seigneurs barons, dit le roi Charles,
> Allez-vous en! Allez vous-en, Bourguignons et Français,
> Angevins, Flamands, Avalois,
> Hennuyers, Poitevins et Manceaux,
> Hurepois, Bretons et Lorrains,
> Ceux du Berry et ceux de la Champagne!
> Et quand vous serez de retour...,
> Si l'on vous demande : « Où donc est le roi Charles? »
> Seigneurs Français, par Dieu, vous répondrez
> Que vous l'avez laissé faire le siége de Narbonne.

Cependant, si Roland est mort, son esprit n'est pas éteint en France. Traversant les rangs des barons consternés, voici un jeune guerrier qui se présente : c'est Aimeri, bien digne par son courage d'être le père de Guillaume d'Orange. Il se charge de prendre Narbonne, de venger Roland, et de chasser

les Sarrasins d'Espagne. — Le regard de l'empereur s'éclaircit ; il verse des larmes de joie : « Depuis la mort de Roland et d'Olivier, dit-il, je n'avais pas pris de nourriture, et je m'étais enfermé dans mon deuil. Mais à cause d'Aimeri, je veux mettre un terme à cette longue douleur (1). »

Les actions légendaires de Charlemagne n'ont pas toutes la même noblesse. Dans les luttes que les trouvères lui font soutenir contre les grands vassaux, il joue souvent un rôle très-abaissé. Mais, même dans ces circonstances, il y a de fort belles situations dont la poésie pourrait profiter, en rectifiant son caractère, selon les données fournies par la *Chanson de Roland*. Souvent d'ailleurs il reste grand, comme malgré lui.

C'est ainsi que, dans la chanson de *Girard de Vienne*, l'empereur est fait prisonnier par Girard, son adversaire, dans une aventure de chasse. Aimeri, neveu du duc de Vienne, jouant ici un autre rôle qu'à Narbonne, demande sa mort à grands cris. — Mais Gérard s'incline devant cette majesté vaincue, et c'est lui-même qui demande à Charlemagne ses conditions.

> « Ne plaise à Dieu, dit Gérard,
> Que jamais un roi de France soit tué par moi !
> Si Charles veut avoir pitié de moi, je serai son homme,
> Et je tiendrai de lui ma terre et mon pays.
> Mais, s'il n'y consent pas, par saint Maurice,
> Je m'exilerai au pays des Sarrazins.
> La honte en sera pour moi, mais du moins il vivra
> Notre grand empereur. (2) »

Dans l'armée chrétienne, Charlemagne est la tête, mais Roland est le bras ; Charlemagne a l'initiative, Roland a l'exécution des saintes justices. Il n'avait que cinq ans, lorsque Charlemagne disait de lui : « Il sera le faucon de la chrétienté. » Parvenu à l'âge d'homme, on l'appela le *gonfalonnier de l'Eglise*, le *Romain champion*. On le voit, Roland est un type purement guerrier. Pour le connaître, il faut donc le

(1) *Epopées Franç.*, tom. III : *Analyse d'Aimeri de Narbonne*, p. 225 et suiv.
(2) V. *Epopées Franç.*, tom. III, p. 211.

considérer sur le champ de bataille, et regarder les grands coups qu'il frappe à travers les païens.

Mais on ne peut parler de Roland sans jeter un regard sur le célèbre combat avec Olivier. Girard de Vienne est en lutte contre Charlemagne. Leurs neveux, Olivier et Roland, sont chargés de terminer la guerre par un coup d'épée. Ils s'avancent dans une île du Rhône, en présence des deux armées émues et attentives. Les champions sont dignes l'un de l'autre, et ils font entre eux une rude besogne. Tous deux égaux par la force et par l'adresse, ils combattent une journée entière : tous deux francs et loyaux chevaliers, si l'épée d'Olivier vole en éclats, Roland attend qu'on lui en apporte une autre : « Penses-tu, dit-il, que je veuille combattre avec un homme désarmé? » En revanche, Olivier apporte du vin à Roland altéré. En se combattant, ils ne se haïssent pas, mais ils font leur devoir, ils luttent par amour pour leur cause. Quand ils eurent lutté jusqu'au soir, quand les deux armées eurent attendu tout le jour, dévorées d'anxiété, l'issue de ce combat gigantesque, le ciel se chargea d'y mettre un terme ; un ange vint séparer les guerriers ; car deux épées telles que Durendal et Hauteclaire n'étaient pas faites pour se briser l'une contre l'autre, mais pour s'abattre ensemble sur les païens. Les deux barons s'embrassent avec tendresse; ils deviennent amis à partir de ce jour-là, et rien ne pourra rompre cette amitié. Charlemagne fait la paix avec Girard de Vienne, et Roland est fiancé à la belle Aude, sœur d'Olivier (1).

Une impétuosité souvent impatiente du frein et de la règle, un enthousiasme qui fait négliger les précautions de la prudence, un caractère entier dans ses volontés ; mais d'autre part le cœur le plus grand, le plus généreux et le plus tendre, une générosité et une loyauté qui n'est jamais en défaut, un dévouement entier au service de la chrétienté, de la France et de Charlemagne, telles sont les qualités de Roland. On n'a pas le courage de lui reprocher ses défauts, tant ils sont héroïques;

(1) V. *Epopées Franç.*, tom. II, analyse de *Girard de Viane*, p. 95.

on est plutôt tenté de les aimer. — Au reste, le poëte a placé habilement, à côté de cette rudesse, la sympathique figure d'Olivier :

> Roland est preux, mais Olivier est sage;
> Ils sont tous deux de merveilleux courage (1).

Roland joue un fort beau rôle dans plusieurs chansons de geste; mais c'est surtout dans la guerre d'Espagne qu'il faut l'étudier. C'est lui qui fait décider l'expédition et il part plein d'ardeur pour cette guerre dont l'issue lui sera si funeste. L'*Entrée en Espagne* nous le montre déjà dans son vrai jour. Il débute par un grand duel contre le géant Ferragus. Il fait prisonnier le jeune Isoré. Généreux dans sa victoire, il a promis la vie à son captif; mais Charlemagne fait fi de la parole de Roland, et veut faire périr Isoré. Roland irrité se retire dans sa tente. — A grand'peine on parvient à l'apaiser à demi; mais sa colère lui vaut d'être relégué à l'arrière-garde. On combat sous ses yeux, et c'est la première bataille dont il reste simple spectateur. — Pour tromper son ennui, tandis que Charlemagne est engagé dans la mêlée, il mène ses chevaliers à la conquête d'un royaume, et s'empare de la ville de Nobles. Mais au retour Charles lui fait mauvais accueil; il refuse d'accepter l'hommage d'une victoire gagnée contre la discipline, enfin il s'emporte jusqu'à lui donner un soufflet. Jamais pareil outrage n'a fait rougir le front de Roland. Sa fierté est révoltée; il quitte Charlemagne, il quitte les douze pairs, il quitte son compagnon Olivier.

Cette scène du départ de Roland est admirable. Autant ce héros est orgueilleux et rude dans la prospérité, autant il est touchant et beau dans le malheur. Il part en silence ; sa fierté outragée lutte contre toutes les affections de son cœur. La colère fait place à la tristesse, souvent il regarde en arrière vers l'armée française; il pense à Charlemagne, à Olivier, à ses compagnons, à tout ce qu'il aime ; il contemple ensuite sa

(1) *Chanson de Roland*, v. 1,093-1,094.

solitude actuelle, lui qui avait coutume de conduire vingt mille hommes contre les païens ; et il laisse échapper ces paroles pleines de larmes : « Ah ! homme grevé de douleurs et de tourment, tu n'auras jamais de repos en ton vivant : Depuis que tu es petit enfant, tu as commencé à endurer peine et travail. Frère Olivier, je vous confie à Jésus ; vous aussi, Estous de Langres, et tous mes bons amis. Vous ne me reverrez plus, je crois, en mon vivant. »

Achille dans sa tente, reste inactif ; mais comment concevoir l'inaction de Roland? Le poëte, plutôt que de commettre ce contre-sens, aime mieux lui faire courir les aventures les plus invraisemblables. — Roland s'embarque, et aborde chez le *roi de Persie*. Il commence par le délivrer d'un redoutable adversaire, Malquidant. Pour cet exploit, on le nomme *bailli* de toute la contrée; il devient le législateur, le civilisateur de l'Orient. — Alors, ayant achevé cette grande besogne, il s'ennuie, le mal du pays le tourmente. Il part pour l'Espagne. Il va rejoindre son oncle, Olivier, toute l'armée chrétienne qui pleurait encore son absence, et tout est oublié au milieu de la la joie universelle (1).

Nous allons retrouver Roland à Roncevaux, dans le chef-d'œuvre de notre ancienne épopée. A travers le vieux langage, à travers les traductions qui nous la rendent accessible, on sent frémir un énergique et loyal enthousiasma, et le poëme fait retentir à nos oreilles comme un écho des sons terribles du fameux Olifant.

Roland, chargé de garder les défilés de Roncevaux, tandis que l'armée de Charlemagne rentre en France, est engagé par la trahison de Ganelon dans un gigantesque guet-à-pens. Attaqué par une multitude innombrable de Sarrasins, il refuse cependant de sonner du cor pour appeler Charlemagne au secours. « De nous seront les coups, et de nous la bataille, s'écrie-t-il ; en douce France en perdrai-je ma gloire ? » — Lui et ses vingt mille barons combattent en désespérés. Mais le nombre les

(1) *Epopées Franç.*, tom. II, chap. XVII : *Entrée en Espagne*, p. 328.

écrase. La bataille est meurtrière, et déjà ils ne sont plus que soixante contre soixante mille ennemis. C'est alors seulement que Roland se décide à sonner de son Olifant. Charlemagne entend que ce *cor a longue halaine*, et il reconnaît l'appel de Roland.

Cependant les héros se précipitent de nouveau dans la mêlée ; mais le vide se fait autour du neveu de Charles. Tandis que l'empereur approche, les compagnons de Roland périssent. Déjà le bataillon des douze pairs est entamé. Cependant il faut tenir le champ jusqu'à l'arrivée de Charles. Olivier s'élance en poussant le cri des jours de victoire : « Montjoie ! Montjoie ! » Mais il est frappé, et Roland verse des larmes sur lui : « Quand tu es mort, dit-il, c'est douleur que je vive. »

Voici qu'il ne reste au milieu du carnage que Roland et Turpin, tous deux blessés, tous deux mourants. Toutefois, ils frappent encore, et tiennent tête aux païens étonnés d'une pareille obstination. — En voyant tomber Olivier, Roland saisit de nouveau son Olifaut, et rassemblant ses forces, il en tire un son triste et prolongé. — Or, l'écho ne fut pas sourd à ce signal d'alarme. Les mille clairons de l'armée de Charlemagne remplissent l'air de leurs accents terribles. Les païens les entendent : « C'est Charlemagne, c'est la vengeance ! » Ils prennent la fuite en tumulte. Roland et Turpin les voient tourner le dos, et ils restent vainqueurs sur ce terrain sanglant. — Roland frémit de joie ; mais, s'écrie le poëte, il n'a pas poursuivi les païens, car il a perdu son cheval Veillantif. — Hélas ! ce tressaillement de la victoire va faire place aux angoisses de la mort, et il ne reverra plus Charlemagne. Déjà Turpin est mort, après avoir donné une dernière bénédiction aux corps de ses compagnons d'armes, et, de cette victoire il ne reste qu'un vainqueur expirant.

Roland monte sur une colline, et là il s'affaisse pour mourir. Il tourne son visage du côté de l'Espagne, pour faire dire à Charles qu'il est mort en conquérant. Il est là, gisant, entre la trahison vaincue et la vengeance qui arrive. Il aperçoit, de

son dernier regard, les païens en fuite devant lui, et derrière lui il entend déjà les pas des guerriers français, et le son des cors, et le cri de Montjoie.

Il faut songer à mourir, et le héros fait ses adieux à Durendal, l'épée gardienne de la chrétienté : « O ma Durendal, comme tu es claire et blanche! comme tu luis et flamboies au soleil! Ma Durendal, comme tu es belle et sainte! Ne t'ait pas qui fuit devant un autre! Plutôt mourir que de te laisser aux païens! Que Dieu n'inflige pas cette honte à la France! » En vain veut-il la briser, le bon acier grince sur la pierre, et résiste. — Et alors, les souvenirs les plus chers reviennent à son esprit. Il pense aux gens de sa lignée, à Charlemagne, son oncle, qui l'a nourri; il pense à douce France. Puis il bat sa coulpe pour ses péchés, il tend vers Dieu le gant de sa main droite, et saint Gabriel emporte son âme dans les fleurs du paradis. — Alors, arrive Charlemagne qui le vengera bien.

Ainsi meurt ce soldat martyr. C'est ainsi que devait finir le *romain champion*, comme un héros et comme un saint. Combattre pour l'Église était son travail; sa rude journée est finie, il est temps de prendre son repos; *il est allé mains jointes à sa fin.*

Renaud de Montauban, de la geste de Doon de Mayence, mérite une place très-honorable à côté des deux principales figures de la geste du roi. Il est regrettable que, pour faire resplendir cette belle figure, le poëte ait fait ombre avec le personnage de Charlemagne. — Renaud et ses trois frères, les quatre fils Aymon, sont engagés dans une guerre interminable contre l'empereur de la *terre honorée.* — Renaud voudrait bien faire la paix avec Charlemagne; mais celui-ci en veut à sa vie et à celle de ses frères; rien n'égale l'inflexibilité de son caractère. — Un jour, Renaud le fait prisonnier, et, au lieu d'user de son succès, il lui demande pardon, comme Girard de Vienne; il lui promet de faire le pèlerinage de Jérusalem, et de ne rentrer en France qu'avec sa permission. Charles ne se laisse point toucher. Il n'est délivré que pour recommencer la lutte.

Pour briser cette inexorable colère, il faut que les douze pairs abandonnent l'empereur, que Roland même s'en aille, que l'armée tout entière se retire. Alors Charles, resté seul, effrayé de son isolement, consent à prononcer le mot du pardon. Et Renaud, loin de profiter de l'avantage que lui donne la révolte des barons français, s'humilie et accepte les conditions les plus dures. Il part en pèlerin pour la Terre-Sainte, et va expier, pendant plusieurs années, ses péchés et sa révolte.

Lorsqu'il fut revenu à son château de Montauban, quand il semblait n'avoir plus qu'à jouir en paix d'une réconciliation si chèrement achetée, on s'aperçut un matin qu'il avait quitté sa demeure pendant la nuit. Il avait laissé là son château, ses biens, sa famille, et s'en était allé pauvre par le monde, pour chercher un lieu de pénitence, où il se préparerait à la mort. Il finit par le martyre (1).

Il y a, dans ce caractère de Renaud, un genre de beauté et de grandeur très-original. On le voit révolté malgré lui, mais ne perdant jamais le respect qu'il doit à son seigneur. S'il combat, c'est pour sauver sa vie. S'est-il emparé de son ennemi, il se jette aux pieds de son captif. Il n'ose porter ses mains sur lui, il n'ose le retenir, il lui rend la liberté, sachant bien que c'est pour son propre malheur. La haine de Charlemagne le poursuit comme la fatalité antique poursuivait Oreste ou Œdipe. Quelle lutte admirable que celle qui est engagée dans l'âme de Renaud, entre sa fidélité persistante et sa révolte nécessitée! et quels beaux effets en tirerait un poëte, s'il pouvait ménager un peu Charlemagne!

A côté de Renaud de Montauban, on peut placer, comme contraste, Ogier le Danois. Ici, les rôles sont renversés. C'est Charles qui s'abaisse aux pieds de son rival. — Ogier, caractère implacable, barbare, presque sauvage, veut venger la mort de son fils, tué par Charlot, le fils de l'empereur. Ce formidable géant soutient pendant sept ans, dans Castelfort, un

(1) V. *Epopées Franç.*, analyse de *Renaud de Montauban*, tom. II, chap. IX.

siége contre toutes les forces de Charlemagne. Resté seul, il résiste encore. La faim seule le contraint de quitter la place, mais sa rancune vit toujours. Il est fait prisonnier, et Charlemagne le remet à l'archevêque Turpin pour lui faire subir le dernier supplice. Mais Turpin le sauve, et au bout de sept ans, l'empereur est fort heureux de le retrouver pour combattre les païens qui assiègent Laon, sa capitale. Ogier veut bien sauver la France ; mais il aura la tête de Charlot. Le cœur de Charlemagne est partagé entre son amour pour son fils et son amour pour la France. En vain il prie le Danois ; celui-ci a saisi Charlot, et déjà il tient l'épée levée au-dessus de sa tête. Il faut qu'un ange vienne délivrer le fils de l'empereur. (1)

On le voit, c'est ici une autre humiliation pour Charlemagne. Cependant, il serait peut-être plus facile de le relever que dans Renaud de Montauban. Car, l'empereur pourrait, sans s'abaisser, demander contre les païens le secours de son ennemi captif. De plus, on éviterait facilement de mettre Charles aux pieds de son adversaire, en donnant à celui-ci assez de générosité pour renoncer à la satisfaction de sa vengeance, quand elle deviendrait le prix d'un service rendu.

Charlemagne était vieux, il ne pouvait plus chevaucher contre les païens. La chrétienté allait être privée de son plus ferme appui. Mais voici que l'attention de nos trouvères se groupe autour d'un nouveau personnage, d'un nouveau guerrier, qui saura bien remplacer le grand empereur. C'est la grande figure de Guillaume d'Orange. Celui-ci s'annonce, non plus comme le chef temporel de la chrétienté, mais comme l'appui du faible Louis, fils de Charlemagne. C'est une belle nuance entre le caractère de l'empereur et celui de cet autre Charlemagne. Après le grand roi, vient le grand serviteur, et cette différence donne lieu à des situations nouvelles.

« Hélas, dit Charlemagne, je me sens vieux et chétif, je me meurs. Mon fils Louis se trouvera bientôt exposé à de terribles dangers. » — « Ne craignez rien, dit Guillaume, c'est moi qui le

(1) V. *Epopées Franç.*, analyse d'*Ogier le Danois*, tom. II, chap. x.

défendrai. Le premier qui le trahira, je lui couperai la tête. (1) »

Avant de mourir, l'empereur veut placer sa couronne sur la ête de son fils Louis. Mais le jeune prince tremble à l'aspect d'un si lourd diadème et devant le formidable travail de défendre la chrétienté. Un traître veut profiter de ces terreurs pour lui enlever le pouvoir; mais Guillaume en fait bonne et prompte justice, et, de sa propre main, pose sur le front de Louis la couronne impériale, qu'il se charge de garder. Le nouvel empereur aura bientôt besoin de son secours.

Guillaume a fait le pèlerinage de Rome, et là, comme par parenthèse, il a vaincu une armée païenne, qui menaçait la ville, après avoir ravagé les états du roi Gaifier de Pouille. Ce prince lui donne pour récompense la main de sa fille. Mais, au moment même où l'on célébrait le mariage, arrivent deux messagers de France : « Charlemagne est mort, et son fils Louis court les plus grands dangers. Si vous ne venez à son secours, il est perdu. » Guillaume prend son parti sans hésitation : « Le fils de mon seigneur a besoin de moi. » Il n'en demande pas plus ; il dit adieu à sa fiancée, il s'arrache à la joie universelle et marche au secours de Louis (2).

J'ai déjà parlé d'Aliscans, le Roncevaux de Guillaume. Dans cette chanson, nous voyons Guillaume, après sa défaite, arriver au palais du fils de Charlemagne, pauvre, seul, fatigué, dédaigné par celui qu'il a tant de fois sauvé. Certes, ici, il fait payer cher son service, en forçant le faible roi à courber la tête sous la violence de ses reproches. Mais enfin, il s'agissait du salut de la chrétienté. Terrifié par la voix indignée de Guillaume, Louis lui donne une armée (3).

A ce second Charlemagne, il fallait un second Roland, et c'est son neveu Vivien. Quoique fortement imité de Roland, Vivien a encore sa puissante originalité. Elle lui vient en partie du vœu qu'il a fait. le jour de son adoubement, de ne ja-

(1) *Epopées Franç.*, tom. III, analyse des *Enfances Guillaume*, p. 286.
(2) V. *Epopées Franç.*, analyse du *Coronement Looys.*
(3) *Epopées Franç.*, tom. III, analyse d'*Aliscans.*, p. 476.

mais reculer d'un pas devant les Sarrasins. Ce vœu inconsidéré le précipite à sa perte à Aliscans. Vivien n'est pas moins brave que Roland; sa mort est presque aussi touchante que celle du neveu de Charles. Mais la grandeur simple et saisissante de Roncevaux fait place à une situation plus vague, à des aventures plus compliquées, et d'un air plus romanesque.

A côté de ces personnages principaux, les seuls que les limites de ce travail permettent d'esquisser ici, marche toute une armée de héros secondaires. Ainsi, rien que dans la *Chanson de Roland*, après Olivier, l'inséparable ami du neveu de Charles, on voit s'avancer le vieux Naimes, l'homme éloquent et sage, la lumière des conseils; l'archevêque Turpin, peu soucieux, sans doute, de la douceur qui convient à l'état sacerdotal, mais qui sait combattre les païens par de grands coups d'épée et par de beaux sermons. Jamais, au reste, il n'a versé une goutte de sang chrétien.

Ganelon est le traître au pilori. Cependant, le poëte lui donne devant les Sarrazins une fierté de baron, et ne veut pas le rabaisser au rang des païens. Gauclon, au moment même où il commet sa trahison, ne peut supporter une parole de menace et d'orgueil que lui adresse Marsile.

Si tous ces guerriers ont leur caractère propre et déterminé, il est cependant un côté par lequel tous se ressemblent: c'est la bravoure. Il faut croire que les poëtes n'avaient pas l'idée de la lâcheté, car ils ont donné la bravoure même aux païens, qu'ils ont d'ailleurs décrits comme remplis de toutes les perversités.

On ne peut s'empêcher de trouver les caractères des Sarrasins trop sacrifiés. Il est vrai qu'ils font ombre au tableau; mais l'ombre est souvent trop noire. Au lieu de les dépeindre simplement mauvais, les poëtes nous les montrent hideux Beaucoup sont des monstres grotesques et difformes.

Ce défaut, comme beaucoup d'erreurs, n'est que l'exagération d'une vérité. Il est certain que la beauté de l'âme comme sa laideur perce à travers la matière du corps. Mais encore

il serait conforme au bon goût de montrer les Sarrasins plus hommes. Il y a d'ailleurs des poëtes qui l'ont compris, et on pourrait citer Yaumont, dans la *Chanson d'Aspremont,* et Isoré, dans l'*Entrée en Espagne*, qui tranchent sur la monstruosité des autres païens. Chez eux, l'infidélité paraît surtout un malheur de leur naissance, et leurs vertus humaines sont le témoignage de l'âme naturellement chrétienne.

Il faudrait, pour compléter cette étude, parler des caractères de femmes, dont plusieurs sont très-beaux. Il en est deux au moins qui commandent l'attention, et qu'on ne saurait passer sous silence. Ce sont : la belle Aude, la fiancée de Roland, aussi pure que lui, et qui meurt de douleur en apprenant sa mort ; et Guibourc, épouse de Guillaume d'Orange. Cette héroïne était vraiment digne de Corneille. On se souvient du retour de Guillaume à Orange, et comment Guibourc refusa de le reconnaître avant qu'il eût châtié une troupe de Sarrasins qu'elle voyait occupés à insulter des prisonniers chrétiens.

A côté de toutes ces belles figures, il ne serait pas impossible de signaler des types produits par une imagination fantastique et grotesque. Sans doute, on peut blâmer, avec les romantiques modernes, la grandeur toujours correcte et parfois un peu guindée de notre XVIIIe siècle; mais, en admettant même dans la poésie sérieuse l'emploi de l'élément comique, qui se trouve toujours dans la vie côte à côte avec le tragique, on ne saurait souffrir dans l'art le burlesque et la caricature, qui sont essentiellement opposés au beau idéal. Boileau, qui possédait l'instinct de l'art, n'avait pas tort dans ses colères contre Scarron, et on ne saurait admettre les théories de Victor Hugo qui érigent le trivial en principe. Le XIIIe siècle a eu aussi son espèce de romantisme. On peut citer, à l'appui de cette affirmation, la légende de *Renouard au Tinel*, qui rend la seconde partie d'*Aliscans* si prodigieusement inférieure à la première. Je ne sais si le peuple du moyen âge admirait ces grossières invraisemblances ; mais je sais que le peuple de nos jours, avec son bon sens naturel, qui est une notable partie du bon goût, s'intéresse très-vivement à Roland et ne peut supporter le

Charroi de Nîmes, ni les incroyables coups de poing de Guillaume d'Orange, ni le redoutable *tinel* de Renouart, qui aplatissait d'un seul coup le cheval avec le cavalier. — Nos trouvères ne sont pas hommes à se réfugier dans la nuance. On trouverait des traces d'exagération même dans la peinture des caractères les plus admirables. Ainsi, quand Roland tranche d'un seul coup de sa Durendal le cavalier et l'échine du coursier, *sans chercher le joint,* on ne peut s'empêcher de trouver que c'est un peu trop fort. Mais il suffit de noter ces défauts sans y appuyer. La critique, suivant l'observation très-juste de M. Ernest Hello, doit s'attacher aux qualités bien plus qu'aux défauts. Dans les chansons de geste, il faut faire un choix; mais, pour justifier leur réputation, il suffit qu'il y ait beaucoup à admirer.

Malheureusement, pour exploiter les ressources cachées dans notre légende, et pour en former des chefs-d'œuvre, il ne faut pas nous le dissimuler, une chose fait défaut, c'est la langue. Nous avons perdu le beau et significatif langage du XVII[e] siècle; et le travail nécessaire pour le réparer offre d'étranges difficultés. Il faut lutter contre la légèreté d'esprit due à l'éducation moderne, contre les romans, contre les journaux, contre le théâtre contemporain, autant de modèles de mauvais goût, autant de maîtres de mauvais langage, autant de fléaux de la pensée humaine.

Mais je ne puis retenir ici une pensée que l'on traitera peut-être de rêve. On aurait tort. Si quelqu'un peut apporter remède à ce mal, c'est nous, ce sont tous les professeurs catholiques. — La langue française du XVII[e] siècle, quoiqu'en dise M. Nisard, a mûri au soleil de la pensée catholique et de la pensée philosophique du moyen âge. Car enfin, sans chercher des raisons au bout du monde, la parole est le signe de la pensée. Or, dans la formation de la langue, nos chansons de geste ont leur part à côté de la scolastique. La révolution antiphilosophique et anticatholique a flétri notre langue, et en a amolli tous les ressorts. — Mais, une même cause produit naturellement les mêmes effets. Et nous voyons que les plus grands écri-

vains de notre époque sont les défenseurs de la vérité ; par exemple, Monseigneur de Poitiers, parce qu'il est un grand évêque, et M. Louis Veuillot, quoiqu'il soit journaliste. La nourriture du style, c'est la vérité franche et pure. — Remettons donc la foi en honneur, et nourrissons nos élèves d'une pensée forte et saine. La génération qui nous écoute, ne sont-ce pas les écrivains de l'avenir? Et qui oserait affirmer que nous n'avons pas sur nos bancs des hommes de génie? Eh bien, c'est à nous de diriger leurs premiers pas, d'encourager leurs balbutiements ; mais surtout, c'est à nous d'imprimer la direction au courant de leurs idées, et de creuser un lit au fleuve de leur intelligence.

En attendant qu'ils puissent atteindre les hauteurs de la vérité philosophique, nous pouvons former leur sentiment et leur instinct catholique en appelant leur attention sur les héros chrétiens parmi lesquels ceux de nos chansons de geste tiennent une place très-honorable. Il y a là, non pas des modèles de style pour eux, mais des types de caractères. Ce sont de fort beaux sujets de compositions littéraires, que leurs âmes neuves et enthousiastes aiment avec avidité. — Et s'ils n'ont pas l'étincelle du génie, qui brille rarement, pour exploiter ces richesses, ils en conserveront du moins le souvenir d'un rayon de pur soleil qui aura éclairé délicieusement le matin de leur vie et qui les garantira peut-être contre les charmes faux et malsains de la littérature contemporaine.

L'abbé Géry Delalleau.



THOMAS MORUS.

DRAME EN TROIS ACTES (1).

(Fin).

ACTE III.

La scène comme au premier acte. — Un trône est dressé dans la salle.

SCÈNE I.

NÉVIL, HOWARD.

NÉVIL.

Vous voyez ce trône? Henri veut faire sa paix avec Thomas Morus et, pour donner plus de solennité à cet acte de clémence, il a voulu qu'on dressât un trône ici, et que le lieu qui avait été témoin de la rupture, fût aussi le théâtre de la réconciliation. Vous connaissez le changement d'Henri à l'égard de Morus?

HOWARD.

Je sais que Henri désire un rapprochement entre le chancelier et lui ; mais je n'ose point m'éloigner du palais. Si j'apprends que le roi commence à hésiter, tout est préparé pour un coup de main ; j'ai des hommes dévoués, j'ai des armes, je me porte à la tour...

NÉVIL.

Milord, Morus a déjà refusé le bénéfice d'une pareille tentative.

HOVARD.

Quand je serai dans la prison, je saurai bien le décider à me suivre. Nous fuirons ensemble cette tour maudite et la malheu-

(1) V. tome VI, p. 431 et 528.

reuse Angleterre, jusqu'à ce que la justice de Dieu en ait fini avec les Tudor et les Cromwell.

NÉVIL.

Il n'est pas nécessaire de recourir à ces moyens extrêmes, Howard. Sir Palmer, cet autre ami si dévoué de Morus, a vu le roi, il commençait à intercéder en faveur du chancelier : « Palmer, dit le prince avec la joie la plus vive, laissez-là les prières ; elles me rappellent une lutte que je veux oublier. Morus a cédé à mes justes instances, et même, au témoignage de Cromwell, il veut prêter le serment que je n'exigeais plus.

HOWARD.

Cromwell est un imposteur, Névil ; non, Morus n'a pu tenir ce langage.

NÉVIL.

Le roi, cependant, proclame sa victoire devant tous les lords.

HOWARD.

Morus approuver le schisme et l'adultère ! Soupçonner Morus d'une pareille lâcheté, c'est n'être plus son ami.

NÉVIL.

Comment récuser un témoignage si formel?

HOWARD.

Croyez-moi, Névil, fions-nous à l'honneur de Morus : jamais un serment impie ne sortira de ses lèvres. S'il veut paraître devant le roi, j'ignore son dessein ; mais, à coup sûr, vous verrez encore briller sa grande âme. — Que le roi rassemble ses lords, et Cromwell ses odieux satellites : tant que je verrai Morus au milieu d'eux, je ne m'éloignerai pas de Londres. Je ne puis pas cependant demeurer dans ces perplexités. J'ai mes entrées libres à la cour ; profitons de la faveur du roi pour nous éclairer sur les dispositions de notre ami. De votre côté, Névil, restez ici ; et si vous entendez seulement circuler des bruits moins favorables, faites-moi prévenir. Du reste, je vous retrouverai bien vite.

SCÈNE II.

NÉVIL, *seul.*

Howard ne peut croire au salut de Morus; il semble que des pressentiments lui annoncent qu'il aura besoin de la force ouverte pour délivrer son ami... Mais j'entends du bruit; écoutons.

SCÈNE III.

NÉVIL, CROMWELL, BARNÈS.

BARNÈS, *en entrant.*

Qui aurait jamais cru que Morus aurait sitôt cédé à quelques instances, car elles n'ont pas dû...

CROMWELL.

Je suis bien aise de vous rencontrer, Névil. Allez dire à Morus, je vous prie, que le roi, désarmé par sa soumission, le fera appeler tout à l'heure au palais pour une réconciliation solennelle à laquelle vous assisterez, vous, Névil, plusieurs de ses amis et tous les grands de la cour.

NÉVIL.

Je suis très-heureux, milord, de pouvoir porter moi-même cette bonne nouvelle à Morus. (*Névil sort.*)

SCÈNE IV.

CROMWELL, BARNÈS.

CROMWELL.

Je viens d'amener Morus dans une des prisons du palais, pour qu'il y attende l'entrevue qui doit décider de son sort. Mais il fallait bien me débarrasser de Névil.

BARNÈS.

Seigneur, vous avez toutes les ressources imaginables dans votre vaste génie.

CROMWELL.

Qu'as-tu pensé de moi, Barnès, en apprenant la conduite de Morus.

BARNÈS.

J'ai cru que le plus fier des mortels avait aussi courbé la tête devant Cromwell.

CROMWELL.

Oui, Barnès, il a cédé. Qui l'eût dit, que cet homme si ferme jusqu'à ce jour, dût à la fin se laisser vaincre? Insensé que j'étais! J'imaginais sur la terre un mortel capable de sacrifier ses intérêts à sa conscience. Va, tous les hommes se ressemblent, et tous les cœurs sont formés de la même fange: les plus vertueux, ce sont les plus habiles. Tu avais raison, Barnès, j'ai trop hâté ma vengeance. L'art de se venger, c'est l'art d'être patient. Du moins, si je n'ai pu perdre mon ennemi, j'aurai flétri sa gloire, et personne dans l'univers n'aura désormais le droit de me reprocher mes crimes.

BARNÈS.

Vous aviez tort d'engager le prince à se contenter d'une simple parole au lieu du serment.

CROMWELL.

Et toi aussi, Barnès, tu es dupe de cette ruse? C'est le roi qui, par ses continuelles contradictions, m'a imposé cette conduite.

BARNÈS.

Eh quoi! Henri VIII...

CROMWELL.

Oui, Henri VIII lui-même. Vois si cette tête faible et versatile ne réussirait pas à rebuter tous les dévouements, ou plutôt toutes les ambitions. Tu sais comment, après avoir fait appeler Morus, le roi avait refusé de le voir, et avait ordonné de le conduire à la tour; et voici que deux pygmées, un Névil et un Palmer, osent lutter contre la volonté toute-puissante de Cromwell!

BARNÈS.

Eh quoi ! Névil et Palmer, que vous aviez dédaigné d'abattre pour ne pas vous charger de meurtres inutiles ?

CROMWELL.

Oui, Barnès ; et voilà où m'a conduit ma timidité. Va, on a bien tort de compter les victimes. A côté d'Henri VIII, on ne doit pas laisser un instant respirer un ennemi : il n'y en a pas un qui soit à mépriser.

BARNÈS.

Quels que soient les obstacles, je suis sûr que le génie de Cromwell sera à la hauteur des circonstances.

CROMWELL.

Tu me flattes, Barnès.

BARNÈS.

Le passé m'assure de l'avenir.

CROMWELL.

Juge toi-même de la position. Au moment où je m'applaudissais de mon triomphe et de la chûte certaine de Morus, le roi me fait appeler, et, d'aussi loin qu'il me voit : « Au fond, me dit-il, je n'ai que faire du serment : je n'en connais point qui vaille une parole de Morus. Va le trouver, dis-lui qu'il s'incline devant la décision des évêques d'Angleterre, qu'il prononce un mot de respect pour mon mariage et ma suprématie, et je suis satisfait. »

BARNÈS.

O lâcheté indigne d'un roi !

CROMWELL.

Oui, indigne d'un roi ! Trouve-lui un successeur comme il m'en faut un, et j'en finis aussi avec lui. En attendant, Henri avait parlé. Tu sais combien il est dangereux de le contredire : eh bien ! j'ai abondé dans son sens. Si près de perdre l'ancien chancelier, mon ennemi juré, le croirais-tu ? j'ai pris sa défense. Et depuis, j'ai dû plusieurs fois me résigner à jouer le

même rôle, j'ai dû m'exposer à la colère d'Howard et descendre jusqu'aux supplications avec Morus.

BARNÈS.

Et votre prisonnier a cédé ?

CROMWELL.

J'en ai bien peur ; car, à ma proposition, il s'est troublé, il a poussé des soupirs, il a demandé un délai, puis il m'a répondu qu'il voulait voir le roi. Vois-tu ces beaux parleurs ? Ils se disent avides du martyre, et quand on veut leur fournir le moyen d'en cueillir la palme, ils fléchissent, ils se souviennent qu'ils sont hommes. — Oh ! quelle lâcheté? Qui sait? Morus tout-à-l'heure aura reconquis son ancienne faveur.

BARNÈS.

Rassurez-vous, Milord. En obéissant lâchement au roi, il va perdre, avec son estime, l'ascendant que lui donnait ses vertus.

CROMWELL.

Je ne redoute pas sa vengeance ; mais ne faudra-t-il pas tous les jours voir son odieux visage, et supporter ses mépris ! Un tel supplice est plus cruel que la mort.

BARNÈS.

Seigneur, vous êtes sorti triomphant de circonstances plus difficiles.

CROMWELL.

Aussi Cromwell n'a pas encore rendu les armes. Sais-tu quel est maintenant mon plan d'attaque ? C'est d'exagérer devant le roi la soumission de Morus. Morus flotte dans l'indécision : je le dépeins à Henri comme gagné à sa cause. Morus hésite sur les propositions qu'on lui fait : j'ai dit au roi qu'il voulait le serment. Aussi Henri ne se sent plus de joie ; il n'est pas habitué à des conquêtes de cette importance. J'espère qu'au moment de l'entrevue, le prince dans l'exaltation du triomphe oubliera ses concessions ; du reste, je le pousserai ; il demandera plus que ne voudra promettre Morus. Je compte

sur un reste d'orgueil chez le chancelier, mais surtout je compte sur l'irascibilité du roi, et sur l'affront infligé à son orgueil devant toute la cour. En pareille circonstance, Henri a toujours été impitoyable.

BARNÈS.

O Cromwell, malheur à qui attire sur soi votre colère !

CROMWELL.

Je vais chercher Morus ; reste ici pour empêcher Howard et Névil, qui sont mandés au palais, de pénétrer jusqu'au roi. Il faut empêcher à tout prix qu'Henri reçoive aucune communication, et subisse une autre influence, avant la fameuse entrevue qui doit décider de mon sort. Car je ne me le dissimule pas, je joue ma tête. (*Cromwell sort.*)

SCÈNE V

BARNÈS seul.

Je ne sais si le dois admirer ou maudire. Quelle énergie, mais aussi quelle noirceur dans cette âme-là ! Dieu ! que sa faveur est pleine de périls, et que ses confidences sont lourdes !

SCÈNE VI

BARNÈS, HOWARD, NÉVIL, ÉDOUARD.

NÉVIL.

Enfin l'heureux moment qui va finir nos alarmes est arrivé !

ÉDOUARD.

Mon père est sauvé ! O mon Dieu ! que vous êtes bon ?

HOWARD.

Je ne partage pas toutes vos espérances, Névil.

ÉDOUARD.

Oh ! quel bonheur ! qu'il me tarde de revoir mon père ! Howard, vous paraissez inquiet ?

HOWARD.

J'ai peur que cette entrevue ne cache encore un piége de

Cromwell. Je vous quitte : en attendant que Morus arrive, il faut que j'aille encore une fois parler à Henri VIII.

BARNÈS.

Seigneur, le roi a envoyé chercher Morus. Il a réuni en ce moment les grands de sa cour ; il désire n'être point dérangé, jusqu'au moment où on lui annoncera que le chancelier est arrivé.

HOWARD.

Qui es-tu pour m'arrêter à la porte des appartements royaux? Je ne connais pas même à Cromwell ce droit là. Les grands de la cour sont réunis, ma place est parmi eux. D'ailleurs, sache qu'Howard ne dérange pas ceux qu'il honore de sa visite.

BARNÈS.

Seigneur... (*Howard sors en le repoussant*).

SCÈNE VII

BARNÈS, NÉVIL, ÉDOUARD.

ÉDOUARD.

Névil, les paroles d'Howard me font trembler !

NÉVIL.

Mon enfant voici votre père.

SCÈNE VIII

BARNÈS, NÉVIL, ÉDOUARD, MORUS, CROMWELL, Gardes.

ÉDOUARD, *se jetant dans les bras de Morus.*

O mon père, venez nous rassurer tous. Est-il vrai que vous êtes sauvé?

MORUS.

Recommande-toi à Dieu, mon enfant, et prie pour ton père.

CROMWELL, A BARNÈS.

Et Howard ?

BARNÈS.

Il est chez le roi. Malgré mes instances....

CROMWELL.

Misérable !

BARNÈS.

Seigneur....

CROMWELL (*haut*).

Je vais avertir le roi que Thomas Morus est arrivé.

MORUS.

Allez. Mon Dieu, secourez-moi.

SCÈNE IX.

BARNÈS, NÉVIL, ÉDOUARD, MORUS, Gardes.

ÉDOUARD.

Mon père, pourquoi ce soupir? On dit que vous allez nous être rendu. Si vous saviez quel est notre bonheur !

MORUS.

Mon enfant, je conçois par la joie de te revoir un instant, le plaisir que vous devez tous éprouver à me croire sauvé; mais je n'ose partager toutes ces espérances.

ÉDOUARD.

Que va-t-il donc se passer, mon père? vos paroles ne font qu'augmenter mes inquiétudes. Vous avez un secret que vous voulez me cacher.

MORUS.

Les enfants, mon cher Edouard, ne doivent pas connaître tous les secrets de leurs pères.

ÉDOUARD.

Hélas ! le roi va venir avec tous les lords; je croyais que c'était pour une réconciliation solennelle, et maintenant je tremble.

MORUS.

Mets ton espoir en Dieu, mon fils; il est le père des orphelins.

ÉDOUARD.

Des orphelins, dites-vous? Vous allez donc nous laisser orphelins, mon père? Mais non, je ne vous quitterai pas; et si vous mourez, je veux mourir avec vous.

MORUS.

Tu es trop présomptueux, Edouard; qu'as-tu fait pour mériter déjà le martyre?

ÉDOUARD.

Eh bien! je paraîtrai avec vous devant le roi; et si vous confessez la foi, je la confesserai comme vous.

MORUS.

Ta place, mon cher enfant, n'est pas au milieu des seigneurs de la cour; mais tâche de conserver toujours le courage de ta foi; que l'amour de la sainte Église vive toujours dans ton cœur. Ne hais pas mes ennemis et sache que je leur pardonne à tous. Edouard, souviens-toi bien des paroles que ton père vient de prononcer.

ÉDOUARD.

Ce que vous me demandez, mon père, je vous l'ai cent fois promis; mais vous parlez comme si vous me faisiez vos adieux. Je vous en conjure encore une fois, dites-moi ce qui va se passer en présence du roi.

MORUS.

D'autres te l'apprendront bientôt, mon fils. Agenouille-toi, maintenant, pour recevoir la bénédiction de ton père. Que Dieu te bénisse, mon enfant, et que cette bénédiction se répande sur toute ma famille et sur tous ceux qui me sont chers.

ÉDOUARD.

Hélas! je ne sais quoi me dit que c'est la dernière fois que vous me bénissez. Je ne puis vous quitter : je veux me jeter

aux pieds du roi; j'embrasserai ses genoux; il se laissera toucher.

MORUS.

Lève les yeux au ciel, mon enfant, et apprends à te soumettre à la volonté de Dieu. Adieu, retire-toi, mon cher Edouard. Névil, je le confie à votre amitié. Veillez sur lui, servez-lui de protecteur, et parlez-lui quelquefois de son père.

NÉVIL.

Devoir triste, mais sacré; je vous le promets, Morus.

MORUS.

Le moment solennel est arrivé : je vous en conjure, si vous m'aimez, priez pour moi. J'ai besoin de la force d'en-haut.

ÉDOUARD.

Mon père, je ne puis me séparer de vous!

MORUS.

Obéis à ton père, mon enfant. Adieu, Névil, emmenez Edouard; j'entends des pas, voici le roi.

SCÈNE X.

HENRI, MORUS, HOWARD, CROMWELL, BARNÈS, Seigneurs, Gardes.

HENRI.

Qu'on apporte le livre des saints Evangiles. (*Deux gardes l'apportent. — A Morus.*) Venez Morus, venez prendre auprès du roi la place éminente que méritent vos vertus. (*Aux grands de la cour.*) Milords, je vous ai rassemblés aujourd'hui, pour vous rendre témoins d'un évènement qui sera l'un des plus glorieux de mon règne. Vous savez tous quels motifs religieux m'ont contraint à répudier Catherine d'Aragon, la veuve de mon frère, et à secouer le joug dont les papes humiliaient depuis tant d'années la noble Angleterre. Vous entrâtes, Milords, dans tous mes desseins, et je vous trouvai fidèles à seconder l'affranchissement de notre patrie. Un d'entre vous,

cependant, n'approuvait pas ma conduite. Morus balançait à reconnaître dans son roi une autorité qui fera, je l'espère, la prospérité de la religion chrétienne dans mes États. Enfin, ses doutes sont dissipés. Comme vous il reconnaît que mon autorité royale doit s'étendre sur l'Église pour la protéger, la régler, l'épurer; et, qu'avec l'Évangile, on peut être chrétien sans baiser les pieds du pape. Il accepte comme légitime le serment que vous m'avez prêté comme au chef suprême de l'Église anglicane, et lorsque je l'en dispensais, il a lui-même demandé à le prononcer en votre présence; aussi je veux que Morus soit désormais considéré comme le premier après moi dans mon royaume. Sa grande âme, je le sais, refuse les dignités et les honneurs; je lui donne mon amitié. Venez, Morus, prêter sur les saints Évangiles ce grand et solennel serment, qui mettra fin à toutes les divisions de l'Angleterre.

MORUS, *s'avançant.*

Ce n'est pas pour sauver ma vie, Sire, que j'ai souhaité de reparaître en votre présence; mais pour donner à toute la cour assemblée une preuve incontestable de ma fidélité envers mon roi, ma patrie et mon Dieu.

CROMWELL.

L'hypocrite!

MORUS.

Jusqu'à ce jour, interrogé souvent sur le nouveau mariage du roi et sur sa rupture avec l'Église romaine, j'évitai d'énoncer mon opinion. C'est une faute que je me reproche, et une faiblesse que je dois réparer en votre présence, Milords. Si j'ai donné à l'Angleterre l'exemple d'une timide prudence, je veux lui donner aujourd'hui celui du courage et de la franchise. Vous donc qui m'environnez, grands du royaume, écoutez le serment solennel que je vais prononcer sur les saints Évangiles. Puissent mes paroles sortir de cette enceinte et retentir dans toute l'Angleterre. (*Touchant le livre des Évangiles.*) Sire, dans ce livre divin sont écrits ces mots : « Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église. » Appuyé sur la pa-

role de Jésus-Christ, la main sur les saints Évangiles, en présence du Dieu tout-puissant, je jure que le pape, évêque de Rome, successeur du bienheureux saint Pierre, est seul le chef suprême de l'Église de Jésus-Christ.

HENRI.

Traître !

MORUS.

Voilà, Sire, tous les serments que Morus peut prêter.

HENRI.

Misérable !

MORUS.

En parlant ainsi, je fais ce que doit faire tout chrétien fidèle à son Dieu et tout Anglais fidèle à son prince. J'ai dit la vérité en présence des rois; je ne serai point confondu.

HENRI.

Ainsi, j'étais le jouet d'un fourbe!

MORUS.

Prince, les fourbes furent toujours mes ennemis. Mais avez-vous donc pu croire que la peur de la mort me ferai trahir ma conscience et renier mon Dieu?

HENRI.

Impudent, tu oses insulter ton roi?

MORUS.

Non, Sire, je connais trop mes devoirs; mais je rappelle à mon roi qu'il est au ciel un Dieu, maître absolu et juge suprême de tous les hommes. Ce grand Dieu m'appellera sans doute aujourd'hui devant son tribunal; vous m'y suivrez. Sire; puissiez-vous y comparaître avec la même assurance.

HENRI.

Est-ce moi que l'on brave ainsi; moi, qui vois trembler à mes pieds la nation la plus fière du monde? Qu'est-donc devenue ma puissance? Il ne sera pas dit qu'on m'a outragé impunément. Oui, traître, tu expieras ton crime sur l'échafaud...

HOWARD.

Seigneur, daignez écouter...

HENRI.

Cromwell, je te confie ma vengeance. Cours préparer l'instrument du supplice.

CROMWELL.

Seigneur, l'échafaud est dressé.

HENRI.

M'aurais-tu devancé?

CROMWELL.

Vous aviez commandé ce matin ; Cromwel est prompt à recevoir vos ordres et à les remplir : l'échafaud dressé sous les fenêtres du palais est encore debout ; on l'aperçoit d'ici.

HENRI.

Eh bien ! hâte-toi, et débarrasse-moi de ce rebelle odieux.

MORUS.

Un chrétien qui porte Dieu dans son cœur et qui fait profession de sa foi devant les hommes peut être égorgé; il ne saurait être vaincu.

HENRI, *quittant la scène.*

Son insolence ne fait que s'accroître : Cromwell, tu as compris mes ordres.

SCÈNE XI.

MORUS, CROMWELL, HOWARD, BARNÈS, Seigneurs, Gardes.

CROMWELL.

Morus, la sentence du roi doit être exécutée sans retard.

HOWARD.

Barbare, ce n'est donc pas assez que la victime expire; tu veux toi-même la conduire au supplice et repaître tes yeux de son sang.

CROMWELL.

J'obéis à mon roi.

HOWARD.

Achève, noble licteur, et saisis la hache.

MORUS.

Modérez votre indignation, Howard; c'est la meilleure nouvelle qu'il m'ait jamais annoncée.

HOWARD.

Morus, je vous quitte; mais courage, vous me reverrez.

SCÈNE XII.

MORUS, CROMWELL, BARNÈS, Seigneurs, Gardes.

CROMWELL.

Gardes, qu'on l'entraîne.

MORUS.

Epargnez-moi la violence; jamais je n'ai refusé d'obéir à un ordre qui ne blessait pas ma conscience. Permettez-moi d'adresser mes adieux aux nobles lords qui m'entourent. Dieu, qui lit au fond de ma conscience, connaît mon innocence et la pureté de mes intentions. Mais vous, Milords, vous, les grands du royaume, je vous le demande au nom de ce grand Dieu qui va bientôt me juger. Comment se fait-il qu'après vous être engagés par serment à ne rien entreprendre contre la sainte Eglise, vous ayez failli à tous vos devoirs et sanctionné le schisme ? Ne saviez-vous pas que cette Église universelle est un corps unique, inaltérable, indivisible, et que rien ne doit-être réglé sans l'ordre du Pape? Or maintenant, redoutez un avenir menaçant; le temps des discordes est proche, et bientôt dans l'enceinte du parlement où le schisme a été sanctionné, l'épouvante glacera toutes les âmes. O Dieu juste ! quelle vengeance vous exercez sur ce peuple malheureux ! Mais j'ai confiance que tous les yeux s'ouvriront un jour à la lumière de la vérité. — Milords, c'est sans doute ici la dernière parole que Morus vous adressera sur cette terre. Que Dieu soit avec vous et avec le roi mon maître, et qu'il lui accorde de loyaux et fidèles conseillers.

CROMWELL, *impatienté.*

Morus, c'est assez de délai. Il est temps d'accomplir la justice du roi.

SCÈNE XIII.

MORUS, CROMWELL, BARNÈS, Seigneurs, Gardes, HOWARD et des Soldats.

HOWARD, *entrant l'épée nue, suivi d'une troupe de soldats.*

Faites place à la justice de Dieu !

CROMWELL, *tremblant.*

Le perfide ! nous sommes perdus !

HOWARD.

Considère cette épée, Cromwell; c'est celle qui venge la justice opprimée et qui châtie les ennemis de l'Angleterre.

CROMWELL.

Est-ce ainsi qu'un soldat ?...

HOWARD.

Allons, ne tremble pas ainsi, grand ministre ; rassemble tes amis, si tu en as encore en ce moment. Cherche-les dans cette foule de lâches dont la peur seule a fait des apostats. Porte-toi le champion de ton roi ; je te provoque au jugement de Dieu.

MORUS.

Remettez votre épée dans le fourreau, Howard ; j'ai condamné et je condamme hautement votre tentative.

HOWARD.

Laissez-moi faire, Morus; je connais le devoir d'un soldat. Quand Dieu créa la force, ce fut pour défendre le droit.

MORUS.

Respectez donc l'autorité royale. Voilà votre devoir. Qui vous a fait juge d'Henri VIII.

HOWARD.

Quand le roi m'a remis cette épée, ce fut pour servir ma patrie. En vous sauvant, je sauve l'Angleterre.

MORUS.

Non, Howard ; le salut des nations n'est pas dans les armes ni dans les bras des guerriers; il est dans la grâce de Dieu. Que prétendez-vous faire ? Quand la foi chancelle et périt dans tous les cœurs, la prière et le sang des martyrs font descendre la grâce qui rajeunit la foi. J'ai désiré mourir pour mon pays ; Dieu ne frustrera pas le désir de mon âme. Remettez votre épée dans le fourreau, vous dis-je, et laissez-moi cueillir la palme du martyre. Marchons, Cromwell; j'offre mon sang pour le salut de l'Angleterre et du roi.

CROMWELL.

Howard, ton tour viendra bientôt.

SCÈNE XIV.

HOWARD, BARNÈS, Seigneurs, Soldats.

HOWARD, *remettant l'épée au fourreau.*

Je le sais, Cromwell: en obéissant à Morus, je te livre ma tête. Mais je ne puis résister à la volonté du martyr. Dieu me donnera le courage de mourir à son exemple.

SCÈNE XV.

HENRI, HOWARD, BARNÈS, Seigneurs, Soldats.

HENRI.

Eh bien ! le traître a-t-il expié son forfait ?

HOWARD.

Morus s'avance en ce moment vers l'échafaud, sire. Il n'a pas voulu sauver sa vie en désobéissant à vos ordres. Sachez, roi d'Angleterre, quel serviteur fut Morus, et apprenez mon crime de ma propre bouche. J'ai voulu sauver Morus, et vous débarrasser de Cromwell. Cette épée était déjà tirée pour vous épargner un crime. Je vous servais loyalement en combat-

tant contre vous : j'en atteste Dieu, qui voit le fond des cœurs. L'ordre seul de Morus a pu m'arrêter. Il est parti au supplice en priant pour vous ; et maintenant Cromwell assassine le plus sage et le plus fidèle des Anglais.

HENRI.

O vengeance divine ! O triste sort des rois ! Sur quel appui compterai-je désormais, si le brave Howard lui-même me trahit ?

HOWARD.

Achevez votre œuvre, Seigneur, et bientôt vous n'aurez plus d'amis. Vous le savez, je n'ai jamais épargné mon sang pour vous dans les batailles ; mais puisqu'aujourd'hui on ne peut plus servir l'Angleterre qu'en mourant martyr pour elle, reprenez ce glaive désormais inutile. J'ai mérité la mort ; faites-moi monter sur l'échafaud où Morus expire en ce moment : j'offre aussi ma vie pour mon pays.

SCÈNE XVI.

HENRI, HOWARD, CROMWELL, BARNÈS, Seigneurs, Soldats.

CROMWELL.

Thomas Morus n'est plus, Seigneur ; qu'ainsi périssent tous les ennemis de l'Angleterre !

HENRI.

Tais-toi, Cromwell ! Morus est un martyr. — O justice divine ! comme tu tourmentes mon âme ! Vivez, Howard, c'est assez de sang répandu ; retournez à l'armée du Nord et servez votre roi.

CROMWELL *à part.*

Malheur à moi ! le roi commence à me reprocher ses forfaits ; j'entrevois le jour où je suivrai mes victimes.

HOWARD.

O ma noble Angleterre, baignée par le sang des martyrs, non tu ne périras pas sans retour. Ta foi ressuscitera, et des jours de bonheur luiront encore pour toi.

L'abbé MAUNOURY.

FIN.

E PUR SI MUOVE.

Voici une nouvelle théorie qui ferait une grande révolution dans le monde scientifique si elle devait prévaloir. Il s'agit de renoncer au soleil central, aux pompes du système planétaire et aux œuvres de Copernic. C'est un jeune savant qui expose cette théorie hardie à l'Athenée de Genève, dans une conférence donnée le 1er avril. Nous reproduisons un passage du discours. (*La Rédaction*).

Commençons, pour plus de clarté, par nous entendre sur la signification de certains mots.

On appelle sphère céleste la sphère idéale à laquelle les étoiles semblent fixées. On appelle distance angulaire de deux étoiles l'angle formé par les deux rayons visuels qui vont de l'œil de l'observateur aux deux étoiles. On appelle méridien d'un lieu un grand cercle passant par la verticale de ce lieu et par les pôles.

Premières apparences :

Si un observateur se place, pendant une belle nuit d'été, en un lieu d'où il puisse apercevoir une grande étendue du ciel, en supposant qu'il ait à sa droite le point du ciel où se trouve le soleil à midi, il aperçoit à chaque instant devant lui, du côté de l'Orient, de nombreuses étoiles qui paraissent à l'horizon ou *se lèvent;* ces étoiles montent de plus en plus dans le ciel, puis s'abaissent et disparaissent enfin, ou *se couchent*, dans la partie opposée à leur lever. Toutes les étoiles suivent une marche semblable; toute la sphère céleste paraît tourner autour de la terre en vingt-quatre heures. Ce mouvement se nomme le mouvement diurne apparent des étoiles.

Il y a, Messieurs, deux manières d'expliquer le mouvement diurne apparent : ou c'est la sphère céleste qui tourne autour de la terre supposée fixe, ou bien c'est la terre qui tourne en sens contraire, c'est-à-dire d'Occident en Orient, autour de la ligne des pôles. Les apparences restant exactement les mêmes dans les deux cas, il faut étudier les deux hypothèses et choisir entre elles.

Les étoiles ne sont pas de simples points lumineux liés entre

eux d'une manière invariable; ce sont, au contraire, des corps indépendants les uns des autres. Or, il est très-difficile de comprendre comment le mouvement commun de tous ces corps séparés peut avoir lieu autour d'un axe passant par la terre. Les distances des étoiles à l'axe de rotation diffèrent considérablement; cependant tous ces astres décriraient leurs trajectoires dans le même temps, malgré des différences de vitesse considérables.

Il est donc plus naturel d'admettre que la terre tourne autour d'un axe en sens inverse du mouvement que nous attribuons malgré nous aux étoiles. Ce mouvement de rotation a lieu en vingt-quatre heures sidérales.

J'ajouterai, entre parenthèse, Messieurs, qu'il y a une troisième manière d'expliquer le mouvement diurne.

La terre décrirait une révolution dans l'espace en vingt-quatre heures, chaque point du globe restant toujours à la même distance du centre de révolution. Ce mouvement de la terre s'exécuterait donc de la même manière que le mouvement de la lune, qui, comme on sait, présente toujours à la terre les mêmes points de sa surface.

Il n'y a pas de différence : seulement, le centre de cette révolution diurne est encore inconnu. En supposant même qu'il existe et qu'il soit visible, on ne pourrait l'apercevoir que de certains points de la terre; c'est évident. Mais laissons cette hypothèse, Messieurs, et admettons encore le mouvement de rotation. Il nous suffit pour le moment.

Secondes apparences :

La distance angulaire des étoiles est restée invariable pour les mêmes étoiles depuis les plus anciennes observations, depuis Hipparque (IIe siècle avant Jésus-Christ). On a bien constaté les mouvements de certaines étoiles; mais les déplacements qui en résultent sont très-peu sensibles.

On peut donc en faire abstraction et considérer la sphère céleste comme immobile.

Troisièmes apparences :

La position que le soleil occupe par rapport aux constella-

tions change chaque jour. Si, à une certaine époque, il passe au méridien en même temps qu'une étoile, le lendemain son passage n'a lieu que 4' environ après celui de l'étoile, le surlendemain le retard est d'environ 8' et ainsi de suite ; l'astre, en obéissant au mouvement diurne, semble donc reculer sur la sphère céleste, c'est-à-dire se mouvoir d'Occident en Orient. Par suite de ce déplacement apparent, la terre se trouve un jour de l'année entre le soleil et certaines étoiles, et six mois plus tard, la terre est séparée de ces mêmes étoiles par le soleil interposé. C'est-à-dire, un jour de l'année, du même point de la terre, on voit au méridien, à minuit, certaines étoiles, et six mois plus tard on voit ces mêmes étoiles au méridien à midi.

Il y a deux manières, Messieurs, d'expliquer ce mouvement apparent du soleil :

Ou la terre décrit, en une année, un orbite autour du soleil, — c'est le système de Copernic ;

Ou le soleil décrit en une année, un orbite autour de la terre, — c'est, avec quelques modifications, le système de Tycho-Brahé.

Les apparences restant exactement les mêmes dans les deux cas ; il faut étudier les deux hypothèses et choisir entre elles.

Mais, avant d'exposer les motifs qui peuvent décider notre choix, il ne sera pas inutile, Messieurs, de faire connaissance avec les hommes éminents qui ont soutenu l'un et l'autre de ces systèmes.

Le premier (1), « Nicolas Copernic, naquit à Thorn, en Pologne, en 1472, et mourut en 1543. Il était le fils d'un simple boulanger polonais. Il visita l'Italie, afin, de consulter les astronomes les plus renommés ; il enseigna quelque temps les mathématiques à Rome, puis vint se fixer dans sa patrie, à Frauenbourg, où il fut pourvu d'un canonicat par son oncle qui était évêque. Copernic soumit à un nouvel examen tous les systèmes proposés jusqu'à lui par les astronomes.

(1) Ces renseignements sont tirés de l'*Histoire des Astres*, de M. J. Rambosson.

Il a trouvé le germe du système qui porte son nom dans quelques anciens, surtout dans Philolaüs; mais il se l'appropria réellement en l'appuyant d'une foule d'observations et de calculs.

« Craignant les contradictions, il ne publia ses idées que vers la fin de sa vie ; il ne reçut le livre où elles étaient exposées que le jour même de sa mort.

« Fontenelle trouve que Copernic a bien fait de mourir alors : « Aussi Copernic lui-même se défiait-il fort du succès de son opinion. Il fut très-longtemps à ne la vouloir pas publier. Enfin, il s'y résolut, à la prière de gens très-considérables ; mais aussi, le jour qu'on lui apporta le premier exemplaire de son livre, savez-vous ce qu'il fit? Il mourut. Il ne voulut point essuyer les contradictions qu'il prévoyait, et se tira habilement d'affaire. »

« On ne lira pas sans intérêt les lignes suivantes, dans lesquelles il exprime son appréhension :

« J'hésitai longtemps si je ferais publier mes commentaires sur les mouvements des corps célestes. Quand j'hésitais et que je résistais, mes amis me stimulaient. Le premier était Nicolas Schomberg, cardinal de Capoue, homme d'une grande érudution ; l'autre, mon meilleur ami, Tideman Gysius, évêque de Culm, autant versé dans les saintes Écritures qu'expert dans les autres sciences. Ce dernier m'engageait souvent et me pressait tellement, qu'il me décida enfin à livrer au public l'œuvre que je gardais depuis plus de 27 ans. »

Le second, « Tycho-Brahé, est né en 1546, en Scanie, d'une famille des plus nobles du Danemark. Il montra, dès son enfance, un goût déterminé pour les observations astronomiques; il parcourut pendant cinq ans l'Allemagne et la Suisse, pour visiter les observatoires et prendre connaissance des méthodes alors usitées ; il fut chargé de cette mission par le roi de Danemark, et reçut en don de ce prince l'île de Huen pour y faire ses observations; il y construisit le magnifique observatoire dit Uranienbourg, qui fut sa résidence pendant dix-sept ans ; mais, depuis, moins bien traité par le succes-

seur de Frédéric, il quitta sa patrie et se rendit en Bohême où l'empereur Joseph II lui offrit une retraite agréable et lui donna une pension. Il mourut à Prague en 1601.

« On doit à Tycho-Brahé de nombreuses observations, faites pendant vingt et une années dans l'île de Huen ; ces observations, *admirables d'exactitudes*, ont grandement aidé les découvertes de Képler. A l'occasion d'une étoile qui parut tout à coup dans Cassiopée, en 1572, Tycho-Brahé entreprit un catalogue de ces astres, dont il détermina la position de plus d'un millier, avec une précision surprenante pour une époque antérieure à l'observation télescopique. »

Tycho-Brahé connaissait très-bien le système de Copernic, mais il ne l'admit jamais. Au contraire, il exposa un système tout différent. Ce système a été, jusqu'à nos jours, universellement rejeté.

Aujourd'hui, le système de Copernic n'est déjà plus admis. Suivant Copernic, en effet, toutes les planètes feraient leur révolution autour du soleil, *immobile* au centre du monde, et la science actuelle n'admet plus que le soleil soit immobile ; la science admet que le soleil, emportant son cortége de planètes, se déplace dans l'espace, a dans l'espace un mouvement de translation incessant.

Le centre de ce mouvement de translation du système solaire est encore inconnu ; mais il est fort possible, et même probable que la science, dans sa marche progressive, arrive à reconnaître que le centre de ce mouvement du soleil n'est autre que la terre. Cela n'aurait rien d'étonnant ; on accepte souvent ce qu'on a longtemps repoussé.

Pour préciser, Messieurs, nous avons donc deux hypothèses :

1° Ou le soleil, emportant son cortége de planètes, a dans l'espace un mouvement de translation autour d'un centre hypothétique, la terre étant une planète ;

2° Ou le soleil, emportant son cortége de planètes, opère *en une année* un mouvement de translation dont la terre est le centre.

Dans les deux cas, les apparences sont les mêmes ; il faut donc étudier les deux hypothèses et choisir entre elles.

Dans la première hypothèse, le centre du mouvement du système solaire est inconnu ; la terre, qui serait une planète, n'aurait pas moins de huit mouvements (1). Si l'on admet cette hypothèse, on doit nécessairement admettre, en même temps, des masses démesurées et des distances invraisemblables, car les étoiles seraient à des distances qui défient l'imagination.

Dans la seconde hypothèse, les proportions sont mieux observées, les distances sont plus harmonieuses ; la terre n'aurait qu'un mouvement principal, et le centre du mouvement du soleil ne serait plus hypothétique : ce serait la terre elle-même. Si l'on admet cette seconde hypothèse, les perturbations des planètes et les irrégularités en apparence inextricables des mouvements propres stellaires s'expliquent facilement et plus simplement.

De plus, le soleil étant fait pour éclairer la terre, il est plus simple d'admetre qu'il tourne, comme la lune, autour de la terre.

Enfin, Messieurs, puisqu'il y a liberté de choix, il est plus naturel et plus conforme à la dignité humaine de répéter, avec Tycho-Brahé : *La terre est bien réellement le centre du monde* (2).

L. Gaudin.

(1) C'est ce qu'un savant distingué, M. Flammarion, annonçait dans une de ses conférences, à Paris, au commencement de l'année.

(2) Il ne nous appartient pas de juger les idées de ce nouvel astronome ; mais nous ne serions pas désolés de voir cet imbroglio considérable tomber sur les affirmations de la science moderne, comme naguère le bolide brûlant sur les savants qui niaient même la possibilité de son existence.

(*La rédaction.*)



REVUE DU MOIS.

Décrets relatifs au baccalauréat ès-lettres.

Le grand évènement du mois d'avril, au point de vue de l'Enseignement chrétien, c'est l'Assemblée générale des Comités catholiques, où la grande question de l'Enseignement supérieur libre a été traitée par les hommes les plus compétents. Nous avons donné plus haut deux des principaux rapports prononcés sur ce grave sujet; nous n'avons donc pas à y revenir ici. Mais nous ne voulons pas omettre la protestation qui s'est élevée, au sein de la Commission d'enseignement, contre le nouveau décret sur le baccalauréat.

Dans un article intitulé *la Foi punique* (1), la *Revue* a jugé sévèrement le projet de dédoublement du baccalauréat, tel qu'il était présenté dans le rapport de Mgr Dupanloup au Conseil supérieur de l'Instruction publique. Le décret qu'on va lire montre si nous avions tort de nous méfier.

Ce décret, daté du 9 avril, est ainsi libellé :

« Art 1er. — L'examen du baccalauréat ès-lettres comprend deux séries d'épreuves.

« La premiere porte sur les lettres et sur les parties de l'histoire et de la géographie enseignées dans le cours des études classiques jusqu'à la rhétorique inclusivement;

« La deuxième porte sur la philosophie, sur les sciences et sur les parties de l'histoire et de la géographie, enseignées dans la classe de philosophie, et sur les langues vivantes.

« Art. 2. — Nul ne peut, sauf le cas de dispense, se présenter à l'examen du baccalauréat ès-lettres, s'il n'est âgé de seize ans accomplis.

« Les candidats âgés de moins de dix-neuf ans ne peuvent se présenter aux épreuves de la deuxième série, qu'une année après avoir

(1) Tome V, p. 518.

subi avec succès celle de la première série. Pourra compter pour une année l'intervalle compris entre la session de novembre et celle de juillet.

« Le délai d'une année est réduit à trois mois pour les candidats âgés de plus de dix-neuf ans, à la date des épreuves de la deuxième série.

« Art. 3. — La division des épreuves est obligatoire à dater de la session de novembre 1875; jusque-là, elle est facultative, et les candidats qui se présenteront à la première série des épreuves ne seront interrogés, en ce qui concerne l'histoire et la géographie, que sur les matières actuellement comprises dans le programme de rhétorique.

« Art. 4. — Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret. »

Un arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 10 avril, dispose qu'une session extraordinaire, pour la première série des épreuves de baccalauréat ès-lettres, sera ouverte dans les Facultés le 1er août 1874.

Le registre d'inscription sera ouvert du 10 au 25 juillet inclusivement.

L'épreuve écrite comprendra :

1° Une composition latine;

2° Une version latine de la force de celles qu'on donne en rhétorique.

Les sujets et le texte de ces compositions sont choisis par le doyen de la Faculté.

L'épreuve orale commence par l'explication, à livre ouvert, d'un auteur grec, d'un auteur latin et français, indiqués au candidat par le président du jury, parmi les auteurs prescrits pour la classe de rhétorique des lycées. Le candidat doit d'ailleurs répondre aux questions de littérature et d'histoire qui se rattacheraient naturellement à cette explication.

Des questions prises dans les programmes officiels de l'enseignement de la classe de rhétorique sont ensuite adressées au candidat sur l'histoire et la géographie.

L'épreuve orale dure une demi-heure.

Les diverses épreuves sont partagées en trois sections, qui sont représentées par un nombre de suffrages déterminé comme il suit :

L'épreuve écrite, 2 suffrages;

Explication des auteurs, 2 suffrages;

Histoire et géographie, 1 suffrage.

Nul ne pourra se présenter à l'examen s'il n'est âgé de 16 ans accomplis.

Des dispenses pourront être accordées par le ministre aux élèves de rhétorique, sur le rapport motivé du recteur.

Quelques nouvelles du budget.

Le pittoresque chapitre du budget de l'Instruction publique intitulé *Voyages et Missions* vient de s'orner par une nouvelle loi de 100,000 francs ; il sera en 1874, de 300,000 au lieu de 200,000. Ce petit boursicot aidera aux dépenses relatives à la détermination de la parallaxe du soleil et à maintenir la France aux rang des grandes nations.

C'est bien ; mais, encore une fois ce qui a fait de la France la première nation du monde, ce sont d'autres missions que celles des parallaxes, ce sont celles que nous catholiques, rejetés par l'Etat, nous entretenons avec notre argent et notre sang dans les pays infidèles, sans aucune subvention et parfois avec la directe contradiction du gouvernement français.

Le chapitre moins pittoresque du même budget relatif au personnel de l'administration centrale s'est accru de 20,000 aussi ; c'est une des dernières lois de l'Assemblée avant ses vacances de Pâques.

Nous avons indiqué dans l'histoire du budget de la décadence l'emploi de ces fonds futurs.

Pour obvier aux inconvénients signalés lors de la discussion de ce budget de décadence, des emplois nouveaux de préparateur de géologie à Montpellier, et de conservateur des collections à Nantes viennent de l'ajouter aux créations signalées dans nos précédents numéros.

Enfin un crédit supplémenttaire de 20,038 fr. 55 cent. est accordé au même budget de l'Instruction publique, pour nouvelles créances découvertes dans les restes des exercices 1871 et 1872.

Quelle mine profond que celle de l'Instruction de l'Etat ! On trouve toujours des restes.

Réunion pour la fondation d'une Université catholique dans l'Ouest.

Le jeudi 19 février, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu, à l'évêché d'Angers, une réunion fort importante. Monseigneur avait appelé autour de lui, outre MM. les Vicaires-généraux et les membres du Chapitre, MM. les Curés de canton, les Supérieurs des six colléges diocésains et les délégués de trente-quatre Comités catholiques de l'Anjou. La grande question à l'ordre du jour était la fondation d'une Université catholique dans l'Ouest, en prévision de la prochaine loi sur la liberté de l'Enseignement supérieur. Tout le monde sait avec quelle activité M. Freppel poursuit, depuis trois ans, la réalisation de ce projet. Mgr l'Archevêque de Tours s'était fait représenter, à cette conférence préliminaire par M. le chanoine Denéchau; Mgr l'Archevêque de Rennes, par M. Guillois, Supérieur du Grand-Séminaire ; Mgr l'Évêque de Laval, par M. Sauvé, Chanoine théologal; et Mgr l'Évêque du Mans, par M. l'abbé Chanson, Vicaire-général.

Après la récitation du *Veni Sancte*, Mgr l'Evêque d'Angers a ouvert la séance par un discours où il a démontré la nécessité de créer en France des Universités catholiques libres. L'éminent prélat a exposé et développé l'idée qu'il faut se faire d'une pareille institution, ses avantages et ses difficultés. Entrant dans les détails de l'organisation projetée, il a vivement insisté sur le danger qu'il y aurait, pour le moment, à trop multiplier ces sortes d'établissements, au lieu de concentrer les forces des catholiques dans quatre ou cinq grandes Universités complètes et largement pourvues, à l'instar de l'Université de Louvain. Ce discours, inspiré par des convictions profondes et une expérience déjà longue, a fait sur le nombreux et savant auditoire une vive impression.

Après Monseigneur, plusieurs membres de l'Assemblée ont pris successivement la parole. M. le chanoine Maricourt a insisté particulièrement sur la nécessité de créer des Universités catholiques pour achever l'éducation morale et religieuse commencée au collége.

Dans un aperçu historique, plein d'intérêt, sur les anciennes Universités, disparues à l'époque de la Révolution, M. le chanoine Bouquard a développé les avantages que présente, dans une même institution, l'alliance des cinq facultés de théologie, de droit, de médecine, des sciences et des lettres. M. d'Espinay, conseiller à la cour, et plu-

sieurs autres membres de la réunion, ont confirmé, avec de nouveaux développements, la nécessité de limiter à quatre ou cinq le nombre des Universités catholiques à établir dans toute la France.

M. le chanoine Sauvé, de Laval, a été vivement applaudi, en dondonnant d'intéressants détails sur l'Université de Louvain, qui a l'honneur de le compter au nombre de ses anciens élèves. M. Aubry, avocat, ancien professeur de droit à l'Université de Québec, a présenté sur ces établissements des considérations analogues qui ont achevé de porter la lumière dans les esprits.

La question financière a pris une large place dans cette grave séance. M. Léon Cosnier l'a traitée avec une grande sagacité, en montrant la possibilité de réunir, à l'aide d'un capital, en partie réalisé, les fonds nécessaires à une si grande œuvre.

Après cet échange d'idées et ces discussions approfondies, l'Assemblée s'est prononcée, à l'unanimité, sur la nécessité de fonder une Université catholique dans l'Ouest. Deux Comités ont été nommés, séance tenante : l'un pour étudier l'organisation matérielle et financière de la future Université, l'autre pour s'occuper de toutes les questions relatives aux études et à l'enseignement. Il va de soi que les travaux de ces deux commissions sont purement préparatoires, et devront être soumis à la haute approbation de NN. SS. les Evêques.

En terminant, l'Assemblée, frappée des lacunes que présente le projet de loi qui doit être soumis à l'Assemblée nationale, a prié Mgr l'Évêque d'insister auprès de MM. les députés de Maine-et-Loire, afin qu'ils obtiennent, pour les Universités libres, la faculté de conférer les grades de bachelier ès-lettres et bachelier ès-sciences.

En présence d'un tel accord de vues et d'une telle énergie de résolution, il y a tout lieu d'espérer que les catholiques de l'Ouest verront se réaliser prochainement l'idée d'une institution qui promet d'être si féconde pour les intérêts de la science et de la religion. C'est sous cette impression que l'Assemblée s'est séparée, en appelant les bénédictions du ciel sur une œuvre dont tout le monde comprendra la haute importance.

Le successeur du Frère Philippe.

Le jeudi, 9 avril, a eu lieu l'élection du Supérieur général de la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes. Tous les dignitaires et les délégués de la Congrégation, au nombre de 75, avaient été

convoqués pour concourir à l'élection. Leur choix est tombé sur un des Assistants du Supérieur général, le frère Jean-Olympe.

M. Just Paget, beaucoup plus connu sous le nom de « Frère Olympe », est né vers 1810, dans un village de la Franche-Comté. Il entra de bonne heure dans l'institut du vénérable abbé de La Salle, et fit ses premières années à Lyon, où il créa plus tard un Noviciat des plus florissants, et qu'on range immédiatement après celui de Paris. Successivement Supérieur du Noviciat de Saint-Claude et Visiteur du district de Besançon, le Frère Olympe fut nommé, en 1861, Assistan du Supérieur général.

La guerre ne trouva pas, comme on le sait, les Frères inactifs. Les hostilités n'étaient pas encore entamées, que déjà le Supérieur général offrait à la Société de secours aux blessés le concours de tous les membres de son institut. Le Frère Jean-Olympe fut envoyé le premier au feu ; chargé d'organiser les ambulances de l'Alsace, de la Lorraine et de la Champagne, ce fut lui qui soigna les blessés de nos premiers revers.

Toutes les personnes qui connaissent le Frère Jean-Olympe s'accordent à reconnaître que les dignitaires de l'Ordre ne pouvaient donner au Frère Jean-Olympe un successeur plus digne, et à l'Institut un Supérieur plus dévoué aux traditions du Vénérable de La Salle.

CHRONIQUE.

Les triomphes de l'Université. — Un économe de lycée, à Paris, a eu, dit-on, la fantaisie de mettre de la netteté dans ses comptes, qui en manquaient, par un procédé réprouvé des compagnies d'assurances; il a mis le feu au lycée. Il pensait que les lycéens se retrouveraient toujours au milieu des cendres, mais qu'on n'entendrait plus parler de la malheureuse caisse qu'il couvrit de ses larmes, vida et livra aux flammes purificatrices. Les flammes sont capricieuses, elles firent pour deux cent mille francs de dégâts et s'obstinèrent à respecter la caisse. Tels, les chasseurs malheureux tuent leurs chiens et laissent courir le lièvre.

L'économe fut confronté avec ce spectre de caisse vide, puis avec le juge d'instruction, et enfin avec les murs de Mazas.

L'Etat paiera tous les dégâts, les pensions des élèves et même la pension de l'ex-économe du lycée, à Mazas.

Analysons :

L'économe triomphant, emporte l'argent;

Les flammes triomphantes, dévorent la maison;

Les pompiers triomphants, sauvent la caisse;

Les gendarmes triomphants, emmènent l'économe;

Le Ministre de l'Instruction publique triomphant, déclare que la France est assez riche pour payer sa gloire.

Quelle époque glorieuse!

Une belle administration. — L'entrée de M. l'Econome de Louis-le-Grand dans les préaux de Mazas a eu son contre-coup à Vanves, Orléans, Lyon, Châteauroux, Marseille, Amiens, Angoulême, Laval, Nantes, encore Orléans, et enfin Alby, où un maître d'études est devenu commis d'économat, afin de remplacer à Orléans celui qui va à Nantes, remplacer celui qui va à Laval, remplacer celui qui va à Angoulême, remplacer celui qui va à Amiens, remplacer celui qui va à Marseille, remplacer celui qui va à Châteauroux, remplacer celui qui va à Lyon, remplacer celui qui va à Vanves, remplacer à Louis-le-Grand celui qui va à Mazas.

Diverses manières de commencer l'éternité. — Dans le même quartier, au lycée Henri IV, un nouveau suicide d'élève s'est consommé; ce jeune homme, âgé de 19 ans, venait d'être refusé au baccalauréat, et comme il était empoisonné sans contre-poison, depuis longtemps, par les vertus catoniques qu'on enseigne exclusivement dans les lycées, il a cru faire acte de grand homme en supportant l'adversité de cette façon. Le premier élève s'était pendu, il y a quelques mois; celui-ci s'est tiré deux coups de pistolet. Les fastes de l'établissement, si l'on est fidèle aux doctrines païennes qu'on enseigne, porteront, inscrit sur le marbre et coulé dans le bronze, cette variété de gloire.

Nous étions, peu de jours auparavant, dans une maison catholique peu nombreuse, située à Issy, en face du petit lycée florissant de Louis-le-Grand. Dans le parloir, on voyait les tableaux de deux blessés, deux élèves de la maison, l'un avait été massacré par la révolution, en accomplissant librement un acte de foi, l'autre tué à Mentana en défendant l'Eglise.

Il y a diverses façons d'apprendre à mourir.

Ne blessons aucune croyance. — Les maisons catholiques, dit-on, remplissent la cervelle des jeunes enfants de superstition; les maisons laïques, au contraire, forment les intelligences avec les mâles émanations de la pure raison.

En voici un exemple, ce sont les modèles d'écriture d'une bonne maison d'université; les petits élèves ont passé juste *une heure*, c'est la règle, à méditer et à copier chacune des lignes suivantes:

« Au 25 mai prochain de l'année. » (*pendant une heure.*)
« Conformément à votre demande. » (*id.*)
« Zacharias, commissionnaire à Paris. » (*id.*)
« Depuis le premier jusqu'au. » (*id.*)
« Facture remise à M. Firmin. » (*id.*)
« Facture remise à M. François. » (*id.*)
« Grammaire revue, corrigée et augmentée, par M. » (*id*)
« Bon pour la somme de cinq cents francs » (*id.*), etc., etc.

Voilà du solide.

Dans tout le cahier, une seule phrase entre dans les vapeurs de la morale; je la transcris aussi, sans la méditer : « Celui qui prévoit est malheureux. »

Chapitre des Bourses. — En sus des bourses qui figurent pour

1,100,000 francs au budget général de l'Instruction publique. Les lycées jouissent d'un grand nombre de bourses départementales et municipales.

Le conseil municipal de Saint-Etienne vient de prendre, au sujet de quatre des bourses qu'il paie au lycée pour *des internes*, une heureuse mesure : il les transforme en six bourses de *demi-pensionnaires*. Donc, il y aura quatre enfants de moins soumis à l'internat universitaire, par la cruauté de la récompense d'Etat qui s'appelle une *bourse obligatoire au lycée.*

La somme perçue par l'*Alma Mater* n'étant point modifiée par cette modification, un décret a autorisé la modification.

Héros de la libre-pensée, à deux cents francs la pièce. — Un sans-Dieu, franc-maçon, instituteur, nommé Dubuc, rue Bessate, à Bordeaux, enseigne sous le patronage officiel des Loges de l'endroit.

L'Inspecteur des écoles primaires, M. Chaumeil, s'est présenté pour vérifier, selon les prescriptions de la loi de 1850, si la morale avait sa place dans l'établissement.

M. Dubuc a trouvé, comme de juste, la demande indiscrète, surtout quand l'Inspecteur a parlé d'enseignement religieux. Dubuc a bondi dans sa loge maçonnique et a refusé de répondre et de fournir aucun renseignement sur son programme .·.

En conséquence, ce vénérable en *uc* a été vulgairement traduit en police correctionnelle, et, au nom de l'intolérance jésuitique, condamné à déposer 200 francs d'amende et les frais au greffe. — Pauvre sans-Dieu, c'est cher pour devenir héros dans le parti; autrefois, le brevet de héros se délivrait au prix d'une simple censure.

L'Etat garde et ne rend pas. — La nouvelle Faculté de médecine de Nancy est autorisé par un décret à appliquer à ses internes un prix fondé, il y a douze ans, par un docteur Bénit, pour l'ancienne école secondaire de médecine et de pharmacie, — capital de 4,000 francs. —

Il y aurait un immense danger, selon nos libéreux, a autoriser les facultés libres à recevoir de telles libéralités.

V.-DE-P. B.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

SCIENCES.

Questions de statique proposées dans le N° de Janvier. (Les cinq premières).

I. — Désignons par r' et r'' les réactions des points d'appui. La proportion $\frac{r'}{l-d}=\frac{r''}{d}=\frac{r'+r''}{l}=\frac{P}{l}$, donne immédiatement :

$$r'=\frac{P(l-d)}{l} \text{ et } r''=\frac{Pd}{l}.$$

Il faut ajouter à r' et à r'' la moitié du poids de la barre, si elle est homogène. Si elle n'est pas homogène et que son centre de gravité soit en C, on a, en désignant par ω le poids du corps, et par r_1 et r^2 les réactions dues au poids du corps :

$$\frac{r^1}{BC}=\frac{r^2}{AC}=\frac{\omega}{l}. \text{ D'où : } r^1=\frac{\omega\, BC}{l}\ r^2=\frac{\omega\, AC}{l}.$$

Si l était plus grand que d, on aurait :

$$\frac{r'}{d-l}=\frac{r''}{d}=\frac{r''-r'}{l}=\frac{P}{l}.$$

D'où :

$$r'=\frac{P(d-l)}{l}\ r''=\frac{Pd}{l}.$$

Mais alors le poids P tendrait à faire basculer le levier autour du point B.

II. — Dans le premier cas, la pression du support est donnée immédiatement par le théorème des moments :

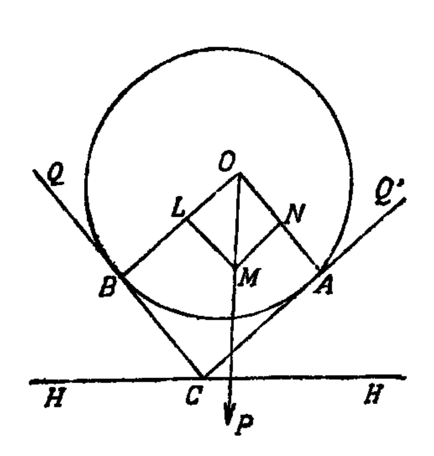
$$10^k \times 1,782 = r \times 1,20$$

$$r=\frac{17,82}{1,2}=\frac{178,2}{12}=14^k,85.$$

Dans le second cas, il faut ajouter le moment dû au poids de la tige :

$$\frac{10^k \times 1{,}782 + 0^k{,}335 \times 0{,}891}{1{,}2} = \frac{178{,}2 + 2{,}98485}{12} = \frac{181{,}18485}{12} = 15^k{,}0987.$$

III. — Soit r et r' les pressions supportées par les plans Q et Q'. On a :



$$\frac{r}{\sin MON} = \frac{r'}{\sin MOL} = \frac{P}{\sin LON}$$

ou :

$$\frac{r}{\sin \beta} = \frac{r'}{\sin \alpha} = \frac{P}{\sin (\alpha + \beta)}$$

D'où :

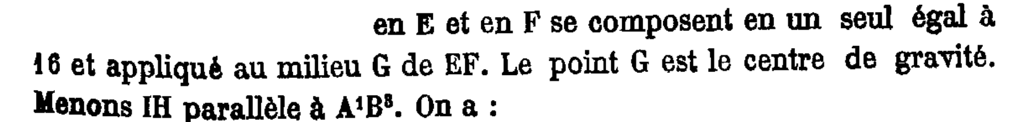
$$r = \frac{P \sin \beta}{\sin (\alpha + \beta)}, \quad r' = \frac{P \sin \alpha}{\sin (\alpha + \beta)}$$

Les pressions supportées par les plans sont inversement proportionnelles aux sinus des angles que font ces plans avec le plan horizontal.

Le plan OAB mené par le centre de la sphère et les points de contact est perpendiculaire aux deux plans Q et Q' et au plan horizontal.

$$\text{Si } \alpha = \beta, \ r = r' = \frac{P \sin \alpha}{2 \sin \alpha \cos \alpha} = \frac{P}{2 \cos \alpha}$$

IV. — Soit $A^1B^3C^5D^7$ le carré aux sommets duquel sont fixés des poids proportionnels aux nombres 1, 3, 5, 7. Les poids appliqués en A^1 et en D^7 se composent en un seul proportionnel à leur somme 8 et appliqué en E, de manière que D^7E soit égal à $\frac{1}{8}a$. Pour la même raison la résultante des poids B^3 et C^5 est égale à 8 et appliquée en F, C^5F étant égale à $\frac{3}{8}a$ Les poids appliqués en E et en F se composent en un seul égal à



16 et appliqué au milieu G de EF. Le point G est le centre de gravité. Menons IH parallèle à A^1B^3. On a :

$D^7I = D^7E + EI$ et $C^5H = D^7I = C^5F - HF$. Il est d'ailleurs évident que $EI = HF$. Donc, en ajoutant : $2\ D^7I = D^7E + C^5F = \frac{4}{8}a = \frac{1}{2}a.$

Donc $D^7I = \frac{1}{4}a$. Et par conséquent : $GD^7 = GC^5 = \sqrt{\frac{a^2}{4} + \frac{a^2}{16}}$

$$= \frac{a}{4} \sqrt{5}; \text{ et } GA' = GB' = \sqrt{\frac{a^2}{4} + \frac{9a^2}{16}} = \frac{a}{4} \sqrt{13}.$$

V. — C'est un triangle à résoudre, dans lequel on donne les trois côtés.

La formule $\cos (F',R) = \frac{F^2 + R^2 - F'^2}{2\,FR}$, donne immédiatement, en y remplaçant F, F' et R par les nombres proportionnels $1 + \sqrt{3}$, $\sqrt{6}$ et 2 :

$$\cos (F',R) = \frac{1}{2}$$

$$(F',R) = 60°$$

La même formule appliquée à l'angle (F'R) donne :

$$\cos (F'R) = \frac{\sqrt{2}\,(\sqrt{3} - 1)}{4}$$

$$(F,R) = 75°$$

L'angle des deux forces est de 135°.

J. DE V.

QUESTIONS ÉTYMOLOGIQUES.

Le suffixe aticum.

Les substantifs français terminés en *age* (ancienne orthographe *atge*) viennent de formes appartenant à la basse latinité, ou (pour parler plus exactement) au latin vulgaire, à la langue populaire. Ces formes n'étaient autre chose que le neutre substantivé d'adjectifs en *aticus*. — La liste d'exemples que nous donnons ci-dessous met ce fait hors de contestation.

Aet-aticum.	E-age (âge).
Arrip-aticum.	Arriv-age.
Aur-aticum.	Or-age.
Bosc-aticum.	Bosc-age (bocage).
Cord-aticum, Cor-aticum.	Cour-age.
Damn-aticum.	Domm-age.
Foc-aticum.	Fou-age.
Form-aticum.	Fourm-age (fromage).
Herb-aticum.	Herb-age.
Heredit-aticum, Heret-aticum.	Héret-age (héritage).
Homin-aticum, Homn-aticum.	Homm-age.
Line-aticum.	Lign-age.
Lingu-aticum.	Lang-age.
Mansion-aticum, Masn-aticum.	Mesn-age (ménage).
Miss-aticum.	Mess-age.
Naul-aticum	Naul-age.
Obsid-aticum, Ost-aticum.	Ost-age (ôtage).
Oper-aticum, Opr-aticum.	Ouvr-age.
Par-aticum.	Par-age.

Pascu-aticum, Pasc-aticum.	Pasc-age (pâcage).
Part-aticum.	Part-age.
Ped-aticum, Pe-aticum.	Pé-age.
Pil-aticum.	Pel-age.
Person-aticum.	Person-age.
Pont-aticum.	Pont[on]-age.
Ram-aticum.	Ram-age.
Rip-aticum.	Riv-age.
Rot-aticum.	Rou-age.
Salin-aticum, Saln-aticum.	Sauln-age (saunage).
Silv-aticus.	Sauv-age.
St-aticum.	Est-age (étage).
Ultr-aticum.	Oultr-age (outrage).
Umbr-aticum.	Ombr-age.
Us-aticum.	Us-age.
Vadi-aticum.	Ga-age (gâge).
Vidu-aticum.	Veuv-age.
Vill-aticum.	Vill-age.
Vis-aticum.	Vis-age.
Vitre-aticum.	Vitr-age.
Vi-aticum.	Voy-age.

CROQUER LE MARMOT.

L'expression familière *croquer le marmot* a donné lieu à toutes sortes d'hypothèses, ingénieuses sans doute, mais peu satisfaisantes.

En voici quelques unes :

1° L'abbé Tuet (*Matinées sénonaises*) : « Cette locution familière vient peut-être de ce que les enfants que l'on fait attendre dans une rue, s'amusent à *croquer*, c'est-à-dire dessiner grossièrement sur les murailles quelques *marmots* ou ce qu'ils appellent des *bons hommes* ».

2° Quitard (*Dict. des Prov. franç.*) : « *Croquer le marmot.* Attendre longtemps. L'origine de cette locution familière est fort contreversée. Les uns la font venir d'une fable d'Esope, imitée par Lafontaine, *le Loup, la Mère et l'Enfant.* Les autres la rapportent à l'habitude qu'ont les compagnons peintres de *croquer un marmot* (de *tracer* le *croquis* d'un *marmot*) sur un mur, lorsqu'ils sont obligés d'attendre. Je crois qu'elle fait allusion à l'usage féodal d'après lequel le vassal, qui allait rendre hommage à son seigneur devait, en l'absence de celui-ci, réciter à sa porte, comme il l'eût fait en sa présence les formules de l'hommage et baiser, à plusieurs reprises, le verrou, la serrure ou le heurtoir appelé *marmot*, à cause de la figure grotesque qui y était représentée... et en baisant le *marmot*, il avait l'air de vouloir le *croquer*, le dévorer... Cette explication est confirmée, d'ailleurs, par l'expression italienne : *Mangiare i catenacci*, manger les cadenas ou les verroux, qui s'emploie dans le même sens que la nôtre ».

3° Ed. Fournier (*Variétés hist. et litt.*, in-16. t. IV, p. 229) : « *Croquer le marmot*, ce serait, d'après le *Ducatiana*, t. II, p. 489, charbonner des bons hommes sur les murs, en attendant quelqu'un ou par désœuvrement ».

D'autres se sont demandé si cette expression bizarre ne serait pas le résultat d'une altération des mots : *Craquer le marteau.* Il faudrait supposer, dans ce cas, que les anciens marteaux produisaient un bruit de craquement en retombant sur les portes ; ce qui n'est pas facile à démontrer.

Mais, si la langue française paraît impuissante à rendre raison de cette locution, nous pensons en trouver une explication plus naturelle dans un rapprochement avec la langue italienne. A notre avis, *croquer le marmot* serait tout simplement une expression italienne francisée : *Crocchiare il marmo* signifie en effet : *battre le pavé* (mot à mot : le marbre), et s'applique parfaitement à un homme qui s'impatiente devant une porte fermée, ou qui baye aux corneilles en attendant quelqu'un.

Cette transposition des mots d'une langue dans une autre n'est pas un fait isolé. Nous en avons d'autres exemples dans les proverbes familiers. Ainsi l'expression : *Parler français comme une vache espagnole* est la traduction erronée de la phrase : *Hablar frances como un vasco español*, c'est-à-dire « parler le français comme un basque l'espagnol ».

Des altérations du même genre se produisent dans les noms de lieux. Ainsi, beaucoup de personnes ont entendu parler du camp du *Pas-des-Lanciers* dans les Bouches-du-Rhône ; mais la plupart ignorent que le véritable nom de l'endroit n'a rien de commun avec les lanciers. Ce lieu s'appelait en provençal, bien longtemps avant le camp : *Pas dé l'ancié*, c'est-à-dire : « le pas de l'anxiété », à cause des accidents que les voyageurs redoutaient à un pas dangereux de la route ; et M. F. Mistral a protesté avec raison, dans l'*Armana prouvençau* de 1872, contre cette innovation de langage contraire à la fois au bon sens et à la tradition.

Nous pensons donc n'être pas trop téméraire en attribuant à une altération de ce genre l'expression *croquer le marmot*, dont on n'a pu donner jusqu'ici que des explications de fantaisie.

J. VIGNAUD.

Récréations littéraires.

NOUVELLES SOLUTIONS.

(Voir notre N° de Janvier 1874, p. 285).

3. Munera ferte, magi, myrrham, aurum granaque thuris ;
Thura Deo, regique aurum, myrrhamque sepulto.

D.
(N.-D. de Garaison).

(Voir notre N° de Janvier 1874, p. 285).

5. Tune vides undas isto de fonte salire,
Atque repentino cursu properare fugatas ?
Sic humana ruunt, sic res quæcumque feruntur
Præcipites, Deus omnipotens dum permanet unus.

D.
(N.-D. de Garaison).

(Voir notre N° de Janvier 1874, p. 286).

6. Oh ! mihi siste, fuga pennisque volatile verbum
Jam rapui, teneo ! Capta vocatur *Avis*.

P.
(N.-D. de Garaison).

(Voir notre N° de Février 1874, p. 382).

8. Ignorabam asinos nostras adiisse palæstras;
Sed nunc qui talem se feteatur adest.

X.

(Pet.-Sém. de Blois.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

SUITE DE LA RÉPONSE A LA QUESTION N° VI.

(Voir ci-dessus, N° de Mars, p. 478).

LE DATIF. — *Le datif latin est un véritable datif* (1). *Il exprime don l'objet plus éloigné auquel se rapporte médiatement une action ou unc état, sans affecter cet objet comme passif. Il accompagne généralement des verbes ou des adjectifs verbaux ayant une signification immanente* ou intransitive. *C'est ce que les grammairiens ont appelé le* DATIVUS COMMODI (2), qui indique la chose ou la personne à l'avantage ou au désavantage de laquelle l'action intransitive se produit. Tel est l'unique emploi du datif latin.

En grec, au contraire, de même que l'absence de l'ablatif avait imposé au génitif une signification nouvelle (3), de même le datif a adopté, en outre du sens qui lui est propre, le double emploi du locatif et de l'instrumental (4). Pour rendre notre travail complet, nous avons à dire un mot de chacun de ces deux cas.

LE LOCATIF. — Le locatif indique la situation dans un lieu à l'état de repos (Question *ubi*). « Ce cas a *i* pour caractère en sanscrit et en zend : de même en grec, où il a pris l'emploi et le nom de datif, sans pourtant perdre la signification locative. Nous avons par exemple : Δωδῶνι, Μαραθῶνι, Σαλαμῖνι, ἀγρῷ, οἴκοι. χαμαί; et, en passant de l'idée de l'espace à celle de temps, τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ, νυκτί (5) ». Une remarque non moins curieuse a été faite par Fr. Rosen au sujet de la déclinaison latine. Le locatif a été remplacé par l'ablatif avec ou sans la préposition *in*, jamais par le datif (6) comme en grec; mais à côté de cette règle générale, la syntaxe des noms de lieu présentait une anomalie singulière. A la question *ubi*, on met au génitif les noms de villes au singulier des deux premières déclinaisons, pourvu que ces noms soient isolés. On dit de même *humi, domi, belli, militiæ, viciniæ*. La découverte de Fr. Rosen a donné l'explication de cette irrégularité apparente : Le génitif singulier des deux premières déclinaisons est un ancien locatif : L'accord des désinences latines avec les désinences sanscrites ne laisse aucun doute sur ce point (7). Il faut en dire autant du génitif singulier de la cinquième déclinaison (8). Quant aux formes des pronoms personnels *mei, tui,*

(1) Bopp., n° 177.
(2) Matthiæ, n° 381.
(3) Voir n° de Mars, p. 480.
(4) Bopp., n°s 177, 195, 250.
(5) *Id.*, n° 195.
(6) La forme *ruri*, que l'on rencontre assez fréquemment dans les comiques au lieu de *rure*, n'est pas un datif, mais bien un ablatif archaïque devenu ensuite adverbe. Hominem improbum! nunc ruri pergræcatur. (Titinius, dans *Ribbcek*, p. 135; cf. *Charisius*, I, 115. II, 169.)
(7) Bopp., n° 22.
(8) *Id.*, n° 184.

l'auteur de la grammaire comparée, après en avoir fait également d'anciens locatifs (1), semble ensuite revenir sur cette décision et déclare (2) qu'on peut les expliquer, avec A.-F. Pott (3), comme de véritables génitifs du pronom possessif.

L'INSTRUMENTAL. — L'instrumental, comme son nom l'indique, désigne l'instrument, c'est-à-dire la manière dont une chose est faite (4). Il a été remplacé en grec par le datif, en latin par l'ablatif, avec ou sans préposition. Quant à ses flexions, les désinences φιν et φι, qui, comme on le sait, servent indifféremment pour le singulier et le pluriel, soit dans le sens du locatif ou de l'ablatif, soit dans le sens de l'instrumental, semblent se rattacher à ce dernier cas (5). En latin, peut-être faut-il regarder comme des désinences de l'instrumental les terminaisons de *extra, intra, citra, ultra, contra* (6); mais, dans les mots déclinables, ce cas semble avoir complètement disparu.

CORRESPONDANCE.

B....., 5 mars 1874.

N'avez-vous pas reçu de nouvelles adhésions à l'idée si heureuse d'un *Concours* entre les élèves des Maisons chrétiennes? La *Revue* en avait fait ressortir la facilité et les avantages dans le N° 27 (t. V, juillet 1873, p. 203), et dans le N° 29 (t. V, sept. 1873, p. 448). Nous nous associons complètement à ses vues et désirons qu'elles soient partagées par d'autres établissements. En attendant, nous vous prions de nous inscrire parmi ceux qui désirent entrer en lice (7).

P. D.,

Supérieur du collége de B...

(1) *Id.*, nos 184, 328.
(2) *Id.*, n° 340. Remarque.
(3) *Recherches Etymologiques*, 1re édit., t. II, p. 637.
(4) Bailly, *Gramm. grecq.*, n° 181, note.
(5) Thiersch. *Gramm. grecq.*, n° 182; cf. Bopp. n° 217, sqq. Bailly, n° 543, p. 262 et n° 736, p. 366. Le sens instrumental est surtout transparent dans la forme adverbiale ἶφι de ἴς, gén. ἰνός.

Τενέδοιό τε ἶφι ἀνάσσεις (*Il.*, I, v. 38.)

Au contraire, le sens locatif apparaît clairement dans νόσφι.

δακρύσας ἑτάρων ἄφαρ ἕζετο νόσφι λιασθείς. (*Ibid.*, v. 349.)

(6) Bopp, n° 420. On peut expliquer cette désinence par un ablatif féminin syncopé des formes comparatives *exter, inter, citer* (Afranius, dans *Priscien*, III, 607) et autres analogues. Aulu-Gelle dit quelque part : *Tres istæ voces, intra, citra, ultra, quibus certe locorum fines demonstrantur, singularibus apud veteres syllabis appellabantur, in, cis, uls. Hæ deinde particulæ, quoniam parvo exiguoque sonitu obscurius ponebantur, addita est tribus omnibus eadem syllaba....* (Lib. XII, cap. 13.)

(7) La Rédaction profite de cette occasion pour faire de nouvelles instances auprès de ses lecteurs dans le sens de la lettre qui lui est adressée.

Le Gérant,
E. TROTMAN.

Bourges, typ. E. Pigelet, rue Joyeuse, 15.